



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

La DRAC Grand Est en 2025



Arrivée à la direction de la DRAC Grand Est début 2025, j'ai découvert tout au long de cette année la richesse culturelle et patrimoniale du Grand Est, ainsi que la multitude, l'engagement et la qualité des acteurs qui font vivre la culture sur tout le territoire.

Dans un périmètre géographique aussi important, il est essentiel de favoriser les échanges et le partage des bonnes pratiques entre les acteurs culturels et avec les élus.

La loi définit la culture comme une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Pour faire vivre cette notion, le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC), déclinaison régionale du Conseil des territoires pour la culture réuni au niveau national par la ministre de Culture, a été élargi. Il rassemble aujourd'hui à la fois les représentants des associations et fédérations d'élus mais aussi les élus en charge de la culture des Conseils départementaux, des villes et des collectivités signataires de Contrat d'éducation artistique et culturelle (CTEAC). La première réunion dans ce nouveau format s'est tenue à l'automne.

Dans cet esprit de coopération, les structures culturelles et les réseaux professionnels ont également été réunis, pour des échanges entre pairs ou autour de thématiques spécifiques comme l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Deux priorités ministérielles ont par ailleurs scandé cette première année : d'une part la liberté de création, avec la promotion du plan d'action du ministère de la Culture, ainsi que le guide pratique et juridique qui lui est associé ; d'autre part, la transition écologique, avec la mise à jour et l'enrichissement d'un plan global concernant à la fois la mise en œuvre des politiques culturelles et le fonctionnement interne de la DRAC, en s'inscrivant dans le cadre des travaux de la planification écologique (Grand Est région verte).

Au-delà de ces chantiers, et comme elle le fait depuis de nombreuses années, la DRAC veille tout particulièrement à l'accompagnement des territoires ruraux et des projets culturels qui s'y développent (mise en œuvre du Plan Culture et ruralité) pour proposer à tous les habitants de la région une offre de qualité.

Pour assurer l'ensemble de ses missions de soutien, de conseil, de contrôle et pour construire avec tous les acteurs des politiques culturelles et patrimoniales un territoire où il fait bon vivre, dans un cadre de vie préservé, l'ensemble des équipes de la DRAC s'emploient à assurer une présence forte partout dans notre région.

Ce bilan annuel est le reflet de la grande diversité des actions de la DRAC et du fort investissement de ses équipes au service de la culture en Grand Est.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Isabelle Chardonnier
Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

Sommaire

1. La DRAC Grand Est en 2025	6
Les missions	6
L'organisation	6
La communication	6
Les objectifs en 2025	8
Le budget	9
2. Gros plan sur la transition écologique au sein de la DRAC	11
La mise en œuvre de la transition écologique	11
Le plan global de transition écologique de la DRAC	12
3. Améliorer et moderniser le fonctionnement de la DRAC	14
La dématérialisation des autorisations de travaux sur les monuments historiques	14
La contribution à l'inclusion dans l'emploi	14
4. Agir au service de la coopération européenne	15
5. Soutenir la création artistique	17
La liberté de création	17
Le spectacle vivant	17
Les arts visuels	22
6. Vivre la culture dans les territoires	24
Les relations avec les collectivités territoriales	24
Un accompagnement et des efforts en faveur des territoires prioritaires	26
L'accès au livre et à la culture	30
Les industries culturelles	32
7. Former, chercher et accompagner	33
L'enseignement supérieur culture	33
Recherche, formation et valorisation	33
Insertion professionnelle et entrepreneuriat culturel	34
Les métiers d'art	35
8. Conserver et valoriser les patrimoines et l'architecture	36
Les monuments historiques	36
Espaces protégés, architecture et cadre de vie	44
Les musées	48
L'archéologie	51
Les archives	54
Annexes	55
Chiffres clés 2025	56
Abréviations	61

Les missions

La Direction régionale des affaires culturelles - DRAC Grand Est pilote et met en œuvre les politiques du ministère de la Culture, en articulation avec ses partenaires : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, associations ainsi que les autres services de l'État.

Sous l'autorité du préfet de Région, la DRAC veille à l'application des lois et des réglementations.

Elle assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'expertise, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, l'architecture, la création artistique, la démocratie et les industries culturelles.

L'organisation

La directrice régionale, le directeur adjoint et les directeurs régionaux adjoints délégués, appuyés par un secrétariat général et des services transversaux, coordonnent une équipe de 256 agents aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, qui s'organise de la manière suivante :

- Un **siège** implanté à Strasbourg (palais du Rhin).
- Trois grands **pôles** :
 - o Le pôle Patrimoines et Architecture (direction du pôle à Châlons-en-Champagne) ;
 - o Le pôle Industries et Démocratie Culturelles (direction du pôle à Metz) ;

o Le pôle Création (direction du pôle à Strasbourg).

- Le **Secrétariat général** implanté sur les trois sites territoriaux : garant du fonctionnement des services, il assure la gestion des finances et des ressources humaines.

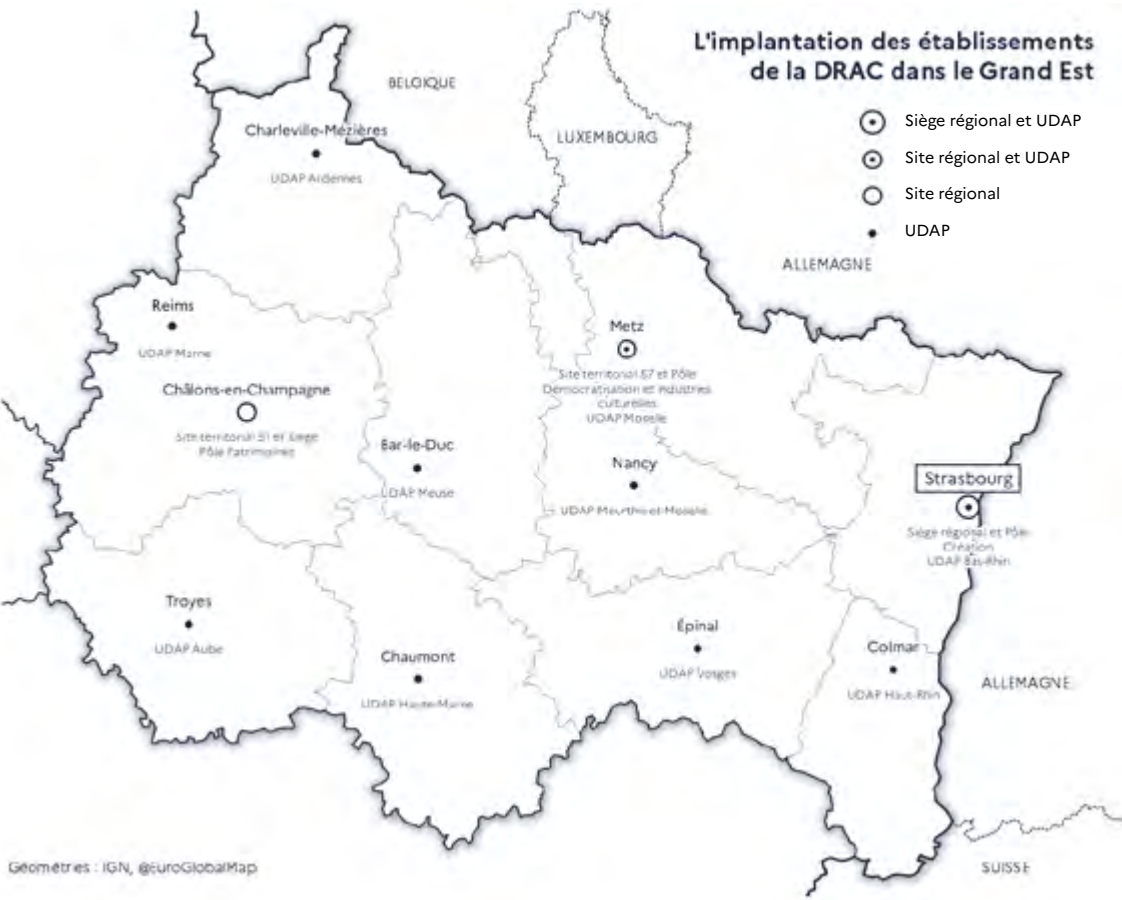
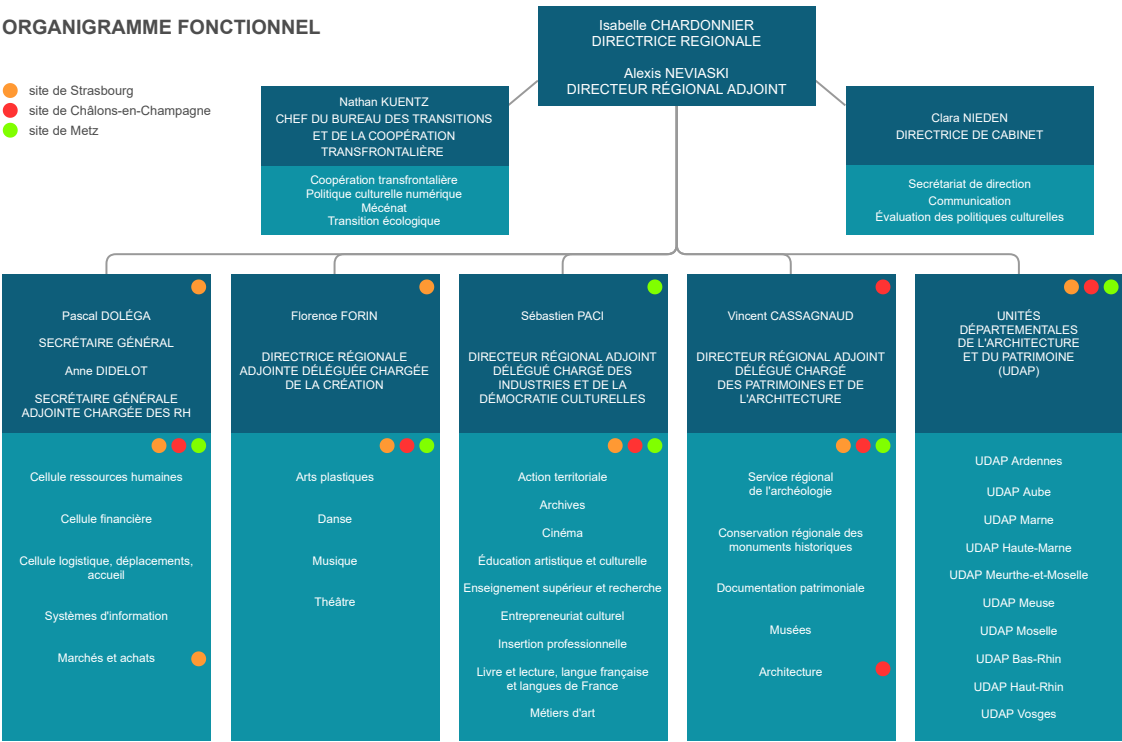
Les **Unités départementales de l'architecture et du patrimoine** (UDAP) sont implantées dans chacun des 10 départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) et Vosges (88).

La communication

La DRAC Grand Est communique sur les pages dédiées du site internet du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Grand-Est

Elle a publié 10 infolettres en 2025, envoyées à plus de 22 000 abonnés.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



Les objectifs en 2025

La stratégie de la DRAC s'articule autour de trois axes forts avec une évolution des pratiques internes dans le cadre de la simplification admi-

nistrative, de la dématérialisation ainsi que de la transition écologique.

- **Une attention accrue à la ruralité pour proposer à tous les habitants de la région une offre de qualité**

La DRAC s'efforce de compléter le maillage culturel par la consolidation des réseaux et le soutien de l'activité culturelle dans les zones rurales et périurbaines. Elle privilégie les contractualisations

et travaille sur la mobilité dans un équilibre entre aller vers les habitants et leur faciliter l'accès aux lieux de culture.

- **Une présence renforcée pour mieux accompagner les acteurs culturels et coconstruire la culture**

La DRAC s'efforce de mettre en relation les acteurs pour qu'ils articulent leurs projets et contribuent à une offre culturelle cohérente. Elle travaille en grande proximité avec les préfetures pour articuler les différentes politiques de l'État

en optimisant l'effet de levier financier. Elle veille à travailler en coopération avec les collectivités pour « aller plus loin ensemble ». Enfin, elle propose des dispositifs de mécénat, d'insertion professionnelle ou d'entrepreneuriat culturel.

- **Une amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire par la protection du patrimoine et des sites**

Soucieuse que les collectivités s'emparent des outils de protection, la DRAC favorise leur développement par le soutien aux études et l'ingénierie des UDAP. Elle poursuit un effort conséquent

pour la sécurité, l'entretien et la restauration des cathédrales. De même, elle accorde une attention particulière au patrimoine culturel des communes rurales.

Le budget

Exécution budgétaire 2025 par budget opérationnel de programme (BOP)

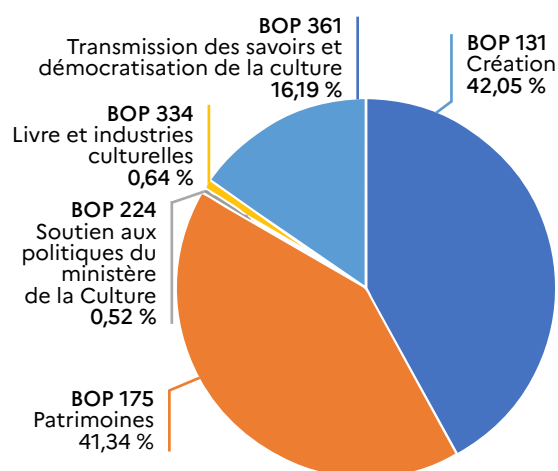
	AE *	CP **
BOP 131 - Création	41 162 614 €	40 430 393 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	37 459 733 €	36 845 354 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	3 702 881 €	3 585 039 €
BOP 175 - Patrimoines	40 466 603 €	39 595 317 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	33 283 100 €	30 597 816 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	881 670 €	985 867 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	2 799 987 €	4 433 608 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	165 911 €	181 955 €
Action 08 : Acquisitions et enrichissement des collections publiques	98 272 €	98 272 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	3 237 663 €	3 297 800 €
BOP 224 - Soutien aux politiques du ministère de la Culture	430 549 €	441 614 €
Action 06 : Action culturelle internationale	179 999 €	179 999 €
Action 07 : Fonctions de soutien du ministère	250 550 €	261 615 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	791 171 €	791 171 €
Action 01 : Livre et lecture	776 171 €	776 171 €
Action 02 : Industries culturelles	15 000 €	15 000 €
BOP 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	15 031 651 €	16 166 293 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	4 473 785 €	5 573 785 €
Action 02 : Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	10 373 498 €	10 408 140 €
Action 03 : Soutien à la langue française et aux langues de France	119 368 €	119 368 €
Action 04 : Recherche culturelle	65 000 €	65 000 €
BOP 363 - Plan de relance	0 €	688 252 €
TOTAL Tous BOP confondus (ministère de la Culture)	97 882 588 €	98 113 040 €
BOP 354 - Fonctionnement (Préfecture de Région Grand Est)	1 449 615 €	1 467 741 €
Action 05 : Fonctionnement courant	735 467 €	799 450 €
Action 06 : Immobilier	714 148 €	668 291 €
BOP 180 – Médias de proximité	105 874 €	105 874 €

* AE : autorisations d'engagement

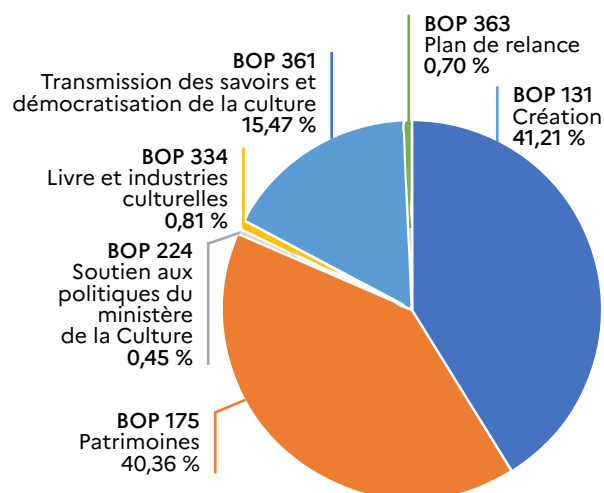
** CP : crédits de paiement

● La DRAC Grand Est : exécution budgétaire 2025

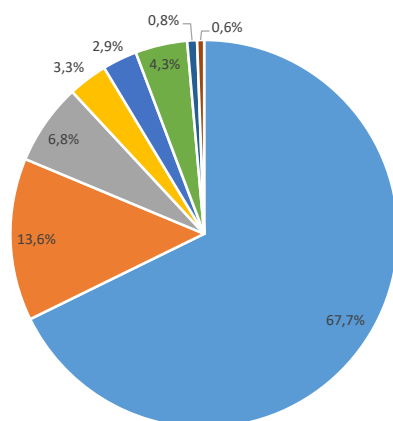
Autorisations d'engagement



Crédits de paiement



● Le ministère de la Culture dans le Grand Est : exécution budgétaire 2025



- DRAC Grand Est
- Pass Culture
- Administration centrale
- Dotation générale de décentralisation - bibliothèques (DGD)
- Centre national de la musique (CNM)
- Centre national du cinéma CNC
- Centre national du livre (CNL)
- Centre des monuments nationaux (CMN)

Entité	Montant (CP)
DRAC Grand Est	98 113 040 €
Pass culture	19 154 844 €
Administration centrale	12 300 000 €
Dotation générale de décentralisation - bibliothèques (DGD)	6 206 285 €
Centre national de la musique (CNM)	2 400 000 €
Centre national du cinéma CNC)	9 477 674 €
Centre national du livre (CNL)	1 339 295 €
Centre des monuments nationaux (CMN)	840 635 €
Total général	149 831 773 €

2 | Gros plan sur la transition écologique au sein de la DRAC

La mise en œuvre de la transition écologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transition écologique par les services de l'État, la DRAC s'est engagée dans un processus d'évolution de

l'exercice de ses missions et de transformation de son fonctionnement interne. Dans ce sens, elle agit sur trois niveaux différents :

● La mise en œuvre des politiques culturelles

La DRAC se base sur le Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture (paru à l'automne 2023 et mis à jour en janvier 2024), dont l'objectif est de partager des ressources et conseils pour une stratégie nationale commune de transition écologique. Elle applique par ailleurs les nouvelles directives du ministère qui intègrent la transition écologique dans la révision de ses missions. Concernant l'animation

de la transition écologique au niveau ministériel assurée par la Mission transition écologique et développement durable et transition écologique (MTEDD), la DRAC participe au Comité ministériel de la Transition écologique qui se réunit 2 à 3 fois par an. Enfin, elle participe aux réunions « codéveloppement transition écologique » proposées par la DRAC PACA et la MTEDD.

● La transformation du fonctionnement interne

La DRAC applique la circulaire du Premier Ministre du 21 novembre 2023 relative à la transformation écologique de l'État (mise à jour de la circulaire Services publics écoresponsables (SPE) du 25 février 2020). Elle rend compte annuellement de l'avancement de son plan d'action au préfet de région et renseigne les indicateurs de suivi. Elle participe au réseau régional des SPE, qui réunit

notamment les directions régionales de l'État et les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), et supervise la démarche SPE / Plan de transformation écologique. Des réunions mensuelles sont organisées dans ce cadre afin d'assurer la veille informationnelle et la diffusion des bonnes pratiques.

● La planification écologique

La DRAC s'implique dans la démarche de planification écologique, copilotée au niveau régional par l'État (Préfecture de région) et le Conseil régional depuis ses débuts à l'été 2023. Intitulée France nation verte au niveau national, cette démarche de mobilisation collective se nomme Grand Est région verte (GEREV) au niveau régional. La feuille de route publiée en septembre 2024 a été mise à jour fin 2025. Plusieurs actions « culture » ont

été retenues et planifiées, d'autres sont en cours d'écriture en liaison avec le SGARE, les autres directions de l'État en région ainsi que le Conseil régional, sur les thématiques suivantes : création, espaces protégés / cadre de vie / architecture, livre, cinéma, métiers d'art...

Le plan global de transition écologique de la DRAC

Mis en place fin 2023, ce plan synthétise l'ensemble des axes de travail évoqués plus haut. Son avancement est scruté deux fois par an lors

de comités de direction dédiés. Plusieurs actions déjà réalisées ou très avancées peuvent être mises en avant.

● Dans l'exercice des missions de la DRAC

- Réalisation d'une fiche commune Grand Est sur la mise en œuvre des panneaux solaires, mise en avant de réalisations-modèles (parution en mars 2025)
- Rénovation énergétique des lieux culturels de création : travail en lien avec les préfetures sur la recherche de financements (Fonds vert, DSIL, DETR, FNADT, FEDER...)
- Éco-conditionnalité des aides à la création - Mise en œuvre du dispositif ministériel Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique (CACTE) de concert avec le Conseil régional : fin 2025, environ un quart des 80 structures concernées au total ont vu leurs conventions « cactéisées ».
- Dans le champ de la démocratie et des industries culturelles :
 - o Mise en œuvre des Projets innovants de territoire (PIT) : locaux et participatifs, majoritairement en ruralité, ils encouragent la création expérimentale, la transition écologique et l'accès à la culture pour tous.
 - o Été culturel - Résidences Jeunes estivants : proposition des Résidences cabanes, résidences menées par des jeunes artistes au sein d'accueils collectifs de mineurs, au croisement de la création contemporaine et de la sensibilisation à l'environnement.
 - o Charte de l'éducation populaire pour la culture : engagements développement durable et transition écologique des associations.
 - o Filières livre et cinéma : DGD - bonification des critères « transition écologique », accompagnement des diagnostics libraires et éditeurs, adaptation des conventions pluriannuelles d'objectifs et des appels à projets...



Été culturel 2025 - Résidences Jeunes estivants - Dispositif Cabanes - Artistes Apolline Pliez & Violaine Warchol avec la Ligue de l'enseignement 54 - Projet Nuit et jour - Centre Clairsapin à Arrentès-de-Corcieux (Vosges)
© Pliez/Warchol



Le parc du palais du Rhin à Strasbourg, siège de la DRAC - Labellisé Écojardin en 2025 © Claude Menninger

● Dans le fonctionnement interne de la DRAC

- Formation des cadres supérieurs
- Forfait mobilité durable (FMD) et indemnisation transports en commun (ITC) au-delà des cibles SPE
- Mise en place de bornes de recharge électriques (site de Châlons-en-Champagne)
- 1^{ère} participation de la DRAC au Challenge national Mai à vélo en mai 2025 ; 2^{nde} participation au Challenge Au boulot à vélo en juin 2025 (site de Strasbourg, 10^e place dans sa catégorie sur 77)
- Mise à disposition des agents de deux nouveaux vélos à assistance électrique (site de Strasbourg)
- Recours aux marchés nationaux et régionaux (donc avec clauses environnementales) ; encouragement à l'achat ou à la récupération de biens d'occasion ; cession des biens via la plateforme officielle d'échanges et de dons
- Baisse des chaudières à 19°C (plan sobriété)
- Changement des convecteurs et pose de robinets thermostatiques au palais du Rhin (site de Strasbourg) en 2024
- Suppression des chaudières au fioul sur tous les sites
- Équipements informatiques : mutualisation des équipements, rationalisation du parc, allongement de la durée d'utilisation, réparations ponctuelles, optimisation des paramétrages
- Labellisation Écojardin (biodiversité) du parc du palais du Rhin (site de Strasbourg) intervenue en novembre 2025

3 | Améliorer et moderniser le fonctionnement de la DRAC

Au sein de la DRAC, les services support - Secrétariat général et Cabinet de direction - appuient quotidiennement les services métiers

dans la réalisation de leurs missions. Ils assurent la mise en œuvre des objectifs transversaux et garantissent leur bon fonctionnement.

La dématérialisation des autorisations de travaux sur les monuments historiques

Après la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour les UDAP en 2025, la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) a aussi expérimenté cette nouvelle étape, qui

entrera en application en 2026. Elle permettra d'élargir le panel du droit des usagers à saisir l'administration de la culture par voie dématérialisée.

La contribution à l'inclusion dans l'emploi

La DRAC mène une politique de recrutement active en faveur de l'inclusion et l'insertion professionnelle. Ainsi, le taux de personnes en situation de handicap dans l'effectif global de la DRAC est de 7 % (au-delà du taux requis pour tout employeur public qui est de 6 %).

En 2025, elle a par ailleurs recruté 2 personnes en travaux d'intérêt général (TIG) sur des missions d'archivage et trois nouvelles personnes en contrats d'apprentissage (soit un total de cinq contrats en cours sur les trois sites).

4 | Agir au service de la coopération européenne

La coopération culturelle européenne et transfrontalière est dense en Grand Est. Elle s'étend vers les quatre pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse). La DRAC initie, accompagne et participe à ces échanges par :

- le conseil aux porteurs de projets et leur mise en réseau ;
- la participation aux instances de coopération permanente (« Groupe de travail culture » du sommet de la Grande région avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne et « Forum culture » de la Conférence du Rhin supérieur avec la Suisse et l'Allemagne) ;
- le financement des porteurs de projets culturels transfrontaliers et l'aide à l'ingénierie en matière de projets européens.

Plusieurs projets symboliques en 2025

● Les conférences annuelles de la Conférence du Rhin supérieur et de la Grande Région

En décembre, la DRAC a pris part aux conférences annuelles dédiées à la culture de ces deux instances, respectivement à Bâle (Suisse) et à Saint-Vith (Belgique), occasions de rappeler le soutien apporté par les fonds qu'elles administrent à l'initiative de la DRAC à plusieurs structures du Grand Est, comme le programme de résidences

tri-nationales Labor à Trois du CDCN Pole-Sud, le festival C'est dans la vallée de la Cie Rodolphe Burger pour le Rhin supérieur ou le projet de Maison européenne de la Création de la Fabrique autonome des acteurs à Dieuze pour la Grande Région.

● Le Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne » 2024-2026

En cette deuxième année de mise en œuvre du contrat 2024-2026, la DRAC a pu prendre part à différents projets, et notamment à la planification des travaux liés à la rénovation de l'Opéra national du Rhin (OnR) sur les années à venir, sur laquelle l'État s'engage. Le dispositif d'appel à projets a mobilisé d'importants fonds vers des projets européens structurants comme les festi-

vals Arsmondo de l'OnR, Premières du Maillon, le festival des Fleuves de la HEAR ou le programme Des spectacles dans ta langue du TNS. Près de 600 000 € ont été mobilisés en 2025, permettant à la DRAC de consommer une part importante du million d'euros de crédits inscrits pour la durée du contrat.

- **Première édition des Rencontres culturelles France - Allemagne au palais du Rhin à Strasbourg**

Le 22 janvier, à l'occasion de la journée de l'amitié franco-allemande - anniversaire du Traité de L'Élysée - la préfecture de Région Grand Est et la Représentation permanente de l'Allemagne auprès des institutions européennes, ont convié au siège de la DRAC à Strasbourg les partenaires

et acteurs culturels des deux pays pour un temps de rencontre et d'échange autour des projets culturels transfrontaliers. Une centaine de personnes et soixante-dix institutions étaient réunies pour ces rencontres organisées en partenariat avec Arte et avec le soutien technique de l'OnR.

- **Quatre jeunes diplômés de l'ENSAD Nancy à Luxembourg Art Week**

La DRAC a accompagné la première ouverture de stand de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy (ENSAD) à Luxembourg Art Week, principale foire d'art contemporain, en novembre 2025. Le stand a mis en lumière le travail de quatre jeunes diplômés : Camille Pradel de Lamaze, Délia Préteux, Baptiste Thiebaut Jacquel

et Nan Zhang. Sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures, ces artistes émergents ont eu l'opportunité de faire découvrir leurs travaux à un public international de professionnels, collectionneurs et amateurs d'art, tandis que l'ENSAD a pu engager des discussions autour d'un programme de résidences au Luxembourg.



Rencontres culturelles France-Allemagne (22 janvier 2025 au palais du Rhin à Strasbourg) © DRAC Grand Est

5 | Soutenir la création artistique

La liberté de création

À l'invitation de la DRAC, une cinquantaine d'acteurs culturels étaient réunis le 30 septembre au Centre Pompidou-Metz, pour échanger sur la liberté de création. Juliette Mant, Haute fonctionnaire pour la liberté de création, a présenté le plan d'action du ministère, ainsi que le guide pratique et juridique, publié en juillet. Réalisé par le ministère de la Culture, ce guide sur la liberté de création s'adresse à l'ensemble des professionnels du secteur culturel

concernés par la production et la diffusion des œuvres d'art. Il vise à les accompagner dans l'exercice et la défense de leurs libertés, notamment en cas d'atteintes, de pressions, de menaces d'entraves dans leurs démarches artistiques et créatrices.

www.culture.gouv.fr/espace-documentation/documentation-scientifique-et-technique/un-guide-juridique-et-pratique-sur-la-liberte-de-creation

Le spectacle vivant

● Le soutien aux structures labellisées et aux lieux

Les labels et autres lieux du spectacle vivant ont été soutenus en 2025 par la DRAC à hauteur de 30 075 023 €.

Le Pôle international de la Marionnette (PIM) a été créé à Charleville-Mézières (08) au mois de janvier. Issu de la fusion de l'Institut international de la marionnette et de l'association historique les Petits comédiens de chiffons, organisateurs du Festival mondial des théâtres de marionnettes, il a tenu son premier conseil d'administration le 16 janvier. Chef de file national de la filière des arts de la marionnette, le PIM est une entité unique réunissant l'ensemble des activités du secteur : la formation avec l'École nationale supérieure des

arts de la marionnette, la recherche, la création par un programme de résidence et de production, et la diffusion avec le Festival mondial des théâtres de marionnettes et le Festival Temps d'M. Cette nouvelle entité au rayonnement international participe activement à la dynamique culturelle de la région Grand Est.

L'association Transversales à Verdun (55) et le Théâtre de la Maison d'Elsa - Compagnie du Jarnisy à Jarny (54) ont reçu tous deux l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) pour la période 2025-2028, respectivement avec la mention « art et création » et la mention « art en territoire ».

● Les nouvelles directions

L'année a été marquée par l'arrivée de Maud Le Pladec, accompagnée de Raïssa Kim, à la direction du Centre chorégraphique national (CCN) Ballet de Lorraine (Nancy). Parallèlement, Bruno Bouché a été renouvelé pour trois ans à la direction du CCN Ballet de l'Opéra national du Rhin

(Strasbourg). Daniela Martin est arrivée à la tête de la Cité Musicale de Metz. Alice Caspard est la nouvelle directrice de La Souris Verte, Scène de musiques actuelles (SMAC) d'Épinal, et Vincent Bessières a été nommé à la SMAC Jazzdor de Strasbourg.

GROS PLAN SUR

Contre-Courant MJC (Belleville-sur-Meuse - 55), nouvelle Scène de musiques actuelles

Rénovée et agrandie en 2021, la structure est devenue une SMAC en 2025. La signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2028 est venue matérialiser le soutien de l'ensemble des partenaires publics du territoire (la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, le Conseil départemental de la Meuse, le Conseil régional Grand Est et le ministère de la Culture). Fidèle à ses valeurs d'éducation populaire, elle s'engage à démocratiser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, tout en renforçant la participation citoyenne.

Le projet porté par la structure répond pleinement aux missions du label SMAC, articulées autour de trois axes fondamentaux :

- La diffusion : par une programmation riche et diversifiée, elle valorise les musiques actuelles dans toute leur diversité, du hip-hop au rock, en passant par le jazz, les musiques électroniques et les musiques traditionnelles. Elle développe ses activités au plus près des habitants, notam-

ment grâce à des événements phares tels que le festival Musiques et Terrasses et le festival pluridisciplinaire La Cafetière, qui mettent en lumière les artistes émergents tout en valorisant les territoires ruraux.

- Le soutien à la création : actrice engagée dans les réseaux de coopération artistique (Fédéli-ma, Grabuge), elle accompagne les artistes et les acteurs culturels locaux, professionnels ou amateurs, en leur offrant des ressources variées (résidences, studios de répétition et d'enregistrement, formations, conseils personnalisés et opportunités de premières scènes).
- La démocratie culturelle : avec ce projet global et transversal, la structure réaffirme son rôle central dans la vie culturelle et citoyenne du Nord meusien, tout en restant fidèle à sa mission essentielle de rendre les pratiques artistiques et culturelles accessibles à toutes et à tous.

Montant des aides DRAC en 2025 : 160 000 €



Signature le 20 juin 2025 de la CPO 2025-2028 de la SMAC - MJC Contre-Courant à Belleville-sur-Meuse
© DRAC Grand Est

GROS PLAN SUR

Pole-Sud, Centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Strasbourg

La directrice et fondatrice Joëlle Smadja a signé en septembre 2025 sa dernière saison à la tête de la structure après 36 années de présence.

Situé à Strasbourg dans le quartier de la Meinau, Pole-Sud a ouvert en 1989 autour d'un projet associant la musique et la danse, et ensuite développé au fil des ans un travail fondateur dans ces deux domaines. Après avoir été « Plateau pour la danse » et « SMAC » dans les années 90 puis « Scène conventionnée musique et danse » dans les années 2000, il est devenu en 2016 un CDCN, le seul positionné en Grand Est.

Pole-Sud propose une programmation vaste et variée, abordant toutes les esthétiques de la danse contemporaine et touchant des publics différents. Le travail de sensibilisation et de médiation artistique est au cœur des pratiques du lieu. Il est mené de manière adaptée avec chaque partenaire. En coproduisant de nombreuses œuvres chorégraphiques, le CDCN et son réseau participent à la vitalité créative et financière des équipes artistiques (ces coproductions pouvant aussi prendre la forme de temps de résidences, intitulés Accueils Studio).

Montant des aides DRAC en 2025 : 386 050 €



Pole-Sud, CDCN de Strasbourg - Visuel de la saison 2025/2026 © Mike Dempsey / Design : Signelazer

● Le soutien aux équipes artistiques

En 2025, après avis de la commission consultative régionale, la DRAC a soutenu 106 équipes artistiques, toutes disciplines confondues. Le montant

des aides au conventionnement et des aides au projet s'élève à 3 409 020 €.

● Le Grand Est à Avignon

La 79^e édition du Festival d'Avignon s'est déroulée du 5 au 26 juillet. Les structures culturelles et les compagnies du Grand Est étaient fortement représentées dans ce haut lieu du spectacle

vivant. Une quinzaine de lieux labellisés ou de compagnies conventionnées par le ministère de la Culture / DRAC Grand Est étaient présents dans le « In » comme dans le « Off ».

● L'aide à l'investissement

Le montant total dédié aux subventions en investissement par la DRAC s'est élevé à 1 538 555 €.

Les trois gros projets suivants sont particulièrement soutenus par la DRAC :

Le Centre dramatique national (CDN) NEST à Thionville

Le Théâtre en bois devrait être détruit en 2026 pour laisser place au nouveau théâtre en 2029. Durant quatre ans, le théâtre sera en itinérance sur l'ensemble du territoire mosellan : accueils au théâtre municipal de Thionville, à l'espace

Bernard-Marie Koltès de Metz, etc. Le budget ré-évalué au 1^{er} septembre 2025 est de 15,14 M€ HT (dont une participation de l'État à hauteur de 6,4 M€).

Le Centre chorégraphique national (CCN) - Ballet de Lorraine à Nancy

Les partenaires du CCN, dont l'État-DRAC, ont dévoilé le 24 avril le programme de réhabilitation de l'ancienne faculté de pharmacie de Nancy qui accueillera, d'ici cinq ans, les nouveaux locaux du ballet. L'équipement actuel, avec sa faible capacité d'accueil et des bureaux administratifs et techniques exigus, ne répond pas aux exigences d'une structure de niveau national. La réhabilitation de l'ancienne faculté, permettra de passer

d'une surface utile de 1 600 m² à 4 100 m². Le bâtiment principal retrouvera son état extérieur initial, et l'amphithéâtre laissera la place à une construction neuve avec notamment un studio de 300 places. Les travaux, d'un montant estimé à près de 15 M€, dont 4,9 M€ apportés par l'État - DRAC, débiteront en 2028, pour une livraison prévue en 2030.

L'Opéra national du Rhin (OnR) à Strasbourg

Le 10 avril, l'État-DRAC, s'est associé à la ville et ses partenaires, le Conseil régional, la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Eurométropole pour acter le projet de rénovation de l'Opéra. Aujourd'hui, le bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'accueil du public. Il n'offre plus de bonnes conditions de

travail pour les équipes. Le projet de réhabilitation retenu offre une restructuration du bâtiment. Le montant des travaux est estimé à 120 M€, avec un engagement de l'État à hauteur de 16,6 M€. Le début des travaux est prévu fin 2028, pour une livraison fin 2033.

La Cité des arts du cirque, à Châlons-en-Champagne

La ville porte un vaste projet de Cité des arts du cirque, comprenant un musée dédié, associé au Palc, pôle national des arts du cirque, et au CNAC, centre national des arts du cirque, dans un bâtiment commun à construire sur le site de Chanzy.

Le jury de mai 2025 a désigné l'agence d'architecture Moatti & Rivière pour la réalisation de cet édifice dont le coût est chiffré à 32,36 M€ TTC. L'État s'est engagé en 2025 sur un soutien aux études préalables à hauteur de 522 K€.

● L'aide aux festivals

Depuis 2022, le ministère de la Culture a mis en place un fonds de soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels). Il s'agit d'un soutien ponctuel ou pluriannuel qui bénéficie aux festivals s'impliquant dans un domaine singulier ou sur une programmation pluridisciplinaire : théâtre, danse, conte, arts de la rue, arts de la marionnette, arts visuels, design, musique, musiques actuelles, musiques de répertoire et contemporaine, etc. Mis en œuvre

par la DRAC, le fonds permet d'accompagner les festivals de la région qui développent un projet structurant en milieu rural, en lien étroit avec l'offre culturelle déjà existante sur le territoire et les autres acteurs, dans des logiques de coopération, de partenariat et de mutualisation. Les engagements sociétaux et les objectifs de développement durable sont également pris en compte. En 2025, 51 festivals ont été soutenus par la DRAC pour un montant total de 2 715 028 €.

GROS PLAN SUR

L'orchestre national de Mulhouse (ONM)

Fondé en 1867, en tant qu'orchestre du nouveau théâtre de Mulhouse, l'Orchestre symphonique de Mulhouse (OSM) est devenu en 2024 l'Orchestre national de Mulhouse (ONM) suite à l'attribution par le ministère de la Culture du label « Orchestre national en région ». Il propose aux habitants une programmation riche et diversifiée tant dans les répertoires, formats de concert et collaborations avec d'autres disciplines artistiques.

Cette labellisation reconnaît le travail artistique mené de longue date par les musiciens de l'orchestre qui aboutit aujourd'hui à un projet artistique et culturel d'excellence, pleinement ancré sur son territoire et en lien avec de nombreux acteurs culturels en France et à l'international.

La formation musicale est dirigée par le chef d'orchestre autrichien Christoph Konz, qui vient asseoir la position que prend l'ONM dans ce territoire transfrontalier et sur le plan national.

Le projet de l'ONM répond aux besoins de vitalité, d'ouverture et de qualité musicale et artistique que l'État souhaite promouvoir dans le cadre du cahier des missions et des charges du label. Cette labellisation conforte la politique de coopération que mène l'État avec les collectivités territoriales pour permettre aux acteurs du spectacle vivant de poursuivre leurs missions de service public culturel sur les territoires.

Montant des aides DRAC en 2025 : 940 000 €



Les musiciens de l'ONM © Marc Guénard

● Le soutien aux structures et aux artistes

Cette année, la DRAC a consacré aux arts visuels un budget de 3 862 881 € (dont 2 526 338 € aux labels et autres lieux). Un grand renouvellement des directions de structure s'est opéré, avec l'arrivée de nouvelles directrices au FRAC à Reims (Bérénice Saliou) ainsi qu'aux deux Centres d'art contemporain d'intérêt national (CACIN), le CRAC à Altkirch (Elsa Vettier) et la Synagogue de Delme (Patricia Couvet).

En 2025, la DRAC a apporté son soutien à 36 artistes plasticiens de la région, après avis de la commission consultative régionale d'aide à la création :

- 19 projets retenus au titre de l'aide à la création pour un montant de 133 510 € (74 dossiers)
- 17 projets d'installation d'atelier ou d'achat de matériel retenus pour un montant de 55 140 € (43 dossiers)

● Le 1 % artistique

Trois nouveaux ouvrages (dont deux de l'Université de Reims Champagne-Ardenne) ayant bénéficié du 1 % artistique, ont été inaugurés :

Le nouveau Bâtiment 20 dédié au sport et à la santé, à Reims

Le projet « Track and field » (Piste et champ) de l'artiste Jacques Julien a été retenu dans le cadre du projet immobilier Campus 3.0, et pour un marché d'un montant de 110 000 € TTC. Il s'agit d'une figure de style qui met en scène la relation entre la règle sportive et la piste de sport comme image du mouvement. Métaphore de la dépense physique et de la précision, Track and field se veut une position d'équilibre entre l'observation, le jeu et la poésie.

L'Open Science Labz, nouveau bâtiment dédié à la science, à Reims

Le jury a choisi le projet Spatulas - Spathiphyllum Cratis de Vincent Ganivet, pour un montant de 189 000 €. Il s'agit d'une treille autoportante qui peut recevoir des plantes grimpantes. Cette construction architecturale à l'échelle d'un monument est inspirée de la structure botanique des spathes. L'œuvre rend hommage également au bio-morphisme de l'architecte allemand Otto Frei, qui avait dès les années 1960 influencé les architectes de l'amphithéâtre « coquille » du campus Croix- Rouge de l'université de Reims.



1 % artistique - Jacques Julien - Projet « Track and field » - URCA - STAPS © DRAC Grand Est

L'extension du tram Ouest à Strasbourg

La commande a été confiée à l'artiste Agnès Thurnauer. Son œuvre, « Notre sol est poétique », a été réalisée avec la participation des élèves des quartiers traversés par le nouveau tracé. Les œuvres sont des plaques gravées par des poèmes d'autrices contemporaines et d'enfants, intégrées

à proximité des stations Comte, Virgile, Poteries et Wolfisheim. Après la station intermodale Paul Éluard et l'école Éléonore, la collectivité contribue une nouvelle fois à favoriser la création artistique dans l'espace public. L'extension du tram F a été inaugurée le 6 novembre.

GROS PLAN SUR

La synagogue de Delme, un CACIN en ruralité (Moselle)

La Synagogue de Delme est l'un des six CACIN situés dans le Grand Est. À la fois lieu de production, de recherche et de diffusion, c'est aussi un espace de pédagogie, de sensibilisation et de rencontre des publics. Implantée en milieu rural, elle déploie ses activités dans un lieu de culte désacralisé et dans un bâtiment en proximité, objet d'une commande publique soutenue par l'État pour devenir en 2012 la Gue(ho)st House, imaginée par les artistes Berdaguer-Péjus. Après la fermeture de cette dernière en raison de sa forte dégradation, le centre d'art et ses partenaires

publics se sont attachés à un projet de réfection pour disposer d'un outil indispensable aux missions d'accueil des publics et des artistes. Portés financièrement par l'État, le Conseil régional et le FEDER, les travaux permettront la restauration et la mise aux normes du bâtiment et la commande d'une œuvre renouvelée au même duo d'artistes qui offrira dans l'espace public la visibilité du geste artistique.

Montant des aides DRAC en 2025 : 306 000 €



Centre d'art contemporain - la synagogue de Delme, 2023 © Fanny Larcher-Collin

Les relations avec les collectivités territoriales

● Le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC)

En 2025, la DRAC a rassemblé à trois reprises le CLTC. Afin de renforcer cette instance comme espace de dialogue et d'échanges autour des politiques culturelles, les fédérations et associations d'élus membres ont approuvé son élargissement aux élus en charge de la culture des Conseils départementaux, des villes et des établissements publics de coopération administrative (EPCI)

signataires de Contrats d'éducation artistique et culturelle (CTEAC). La première réunion organisée dans ce nouveau format s'est tenue le 17 octobre à Nancy. À cette occasion, Juliette Mant, Haute fonctionnaire pour la liberté de création, a présenté le plan d'action du ministère de la Culture, ainsi que le guide pratique et juridique sur la liberté de création (voir aussi p. 17).

● Les études sensibles de territoire

En 2025, la DRAC a développé et perfectionné les protocoles de diagnostics sensibles de territoires, menés en amont de tout nouveau contrat ou de tout renouvellement de CTEAC. Ces diagnostics sont réalisés par une équipe réunissant des universitaires et des artistes, en associant les habitants. Ces études ainsi que leurs restitutions offrent

ensuite la possibilité de construire des contrats singuliers adaptés à la spécificité de chaque collectivité. Il convient de rappeler que chaque contrat génère entre trois et quatre fois le montant de la subvention de l'État sur le territoire : la vitalité culturelle dépend donc de ces heures d'intervention artistique au plus près des habitants.

● La contractualisation avec les collectivités locales

La DRAC compte désormais 72 contrats de territoire dans le Grand Est, pour 1,73 M€ de subventions :

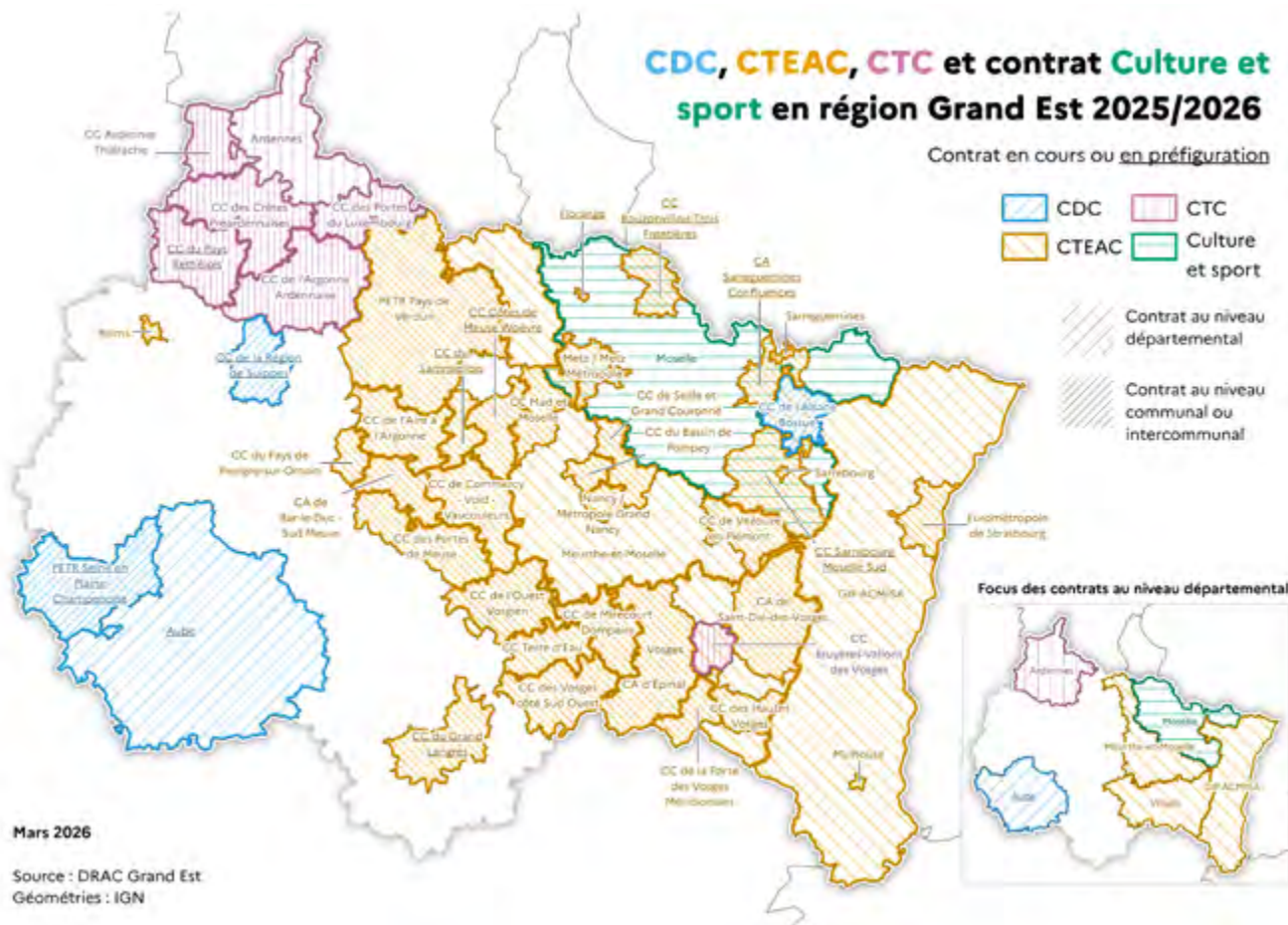
- Les CTEAC, 37 (dont 6 en préfiguration) en 2025, sont signés le plus souvent à l'échelle intercommunale à l'instar du nouveau CTEAC signé avec l'Eurométropole de Strasbourg.
- Dans les Ardennes, une convention « Territoire de culture 2025-2028 » (CTC) a été signée avec le Conseil départemental, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF) et le rectorat. Cette nouvelle convention qui succède au CTEAC 2021-2024 intègre davantage les droits culturels des habitants. Elle permet une plus grande proximité de l'action publique grâce à l'engagement des EPCI et des acteurs culturels. Enfin, elle facilite les expérimentations et la mise en œuvre du Plan Culture et ruralité.
- Les Contrats départementaux lecture (CDL) couvrent tous les départements du Grand Est, à l'exception de la Moselle. Ces contrats incluent parfois un soutien au poste de coordination, afin de répondre à la question cruciale de l'ingénierie culturelle.
- Les Contrats territoires lecture (CTL) - 15 en cours en 2025 - ont pour objet la constitution ou le renforcement de réseaux intercommunaux de bibliothèques-médiathèques.

CDC, CTEAC, CTC et contrat Culture et sport en région Grand Est 2025/2026

Contrat en cours ou en préfiguration

■ CDC ■ CTC
■ CTEAC ■ Culture et sport

▨ Contrat au niveau départemental
▨ Contrat au niveau communal ou intercommunal



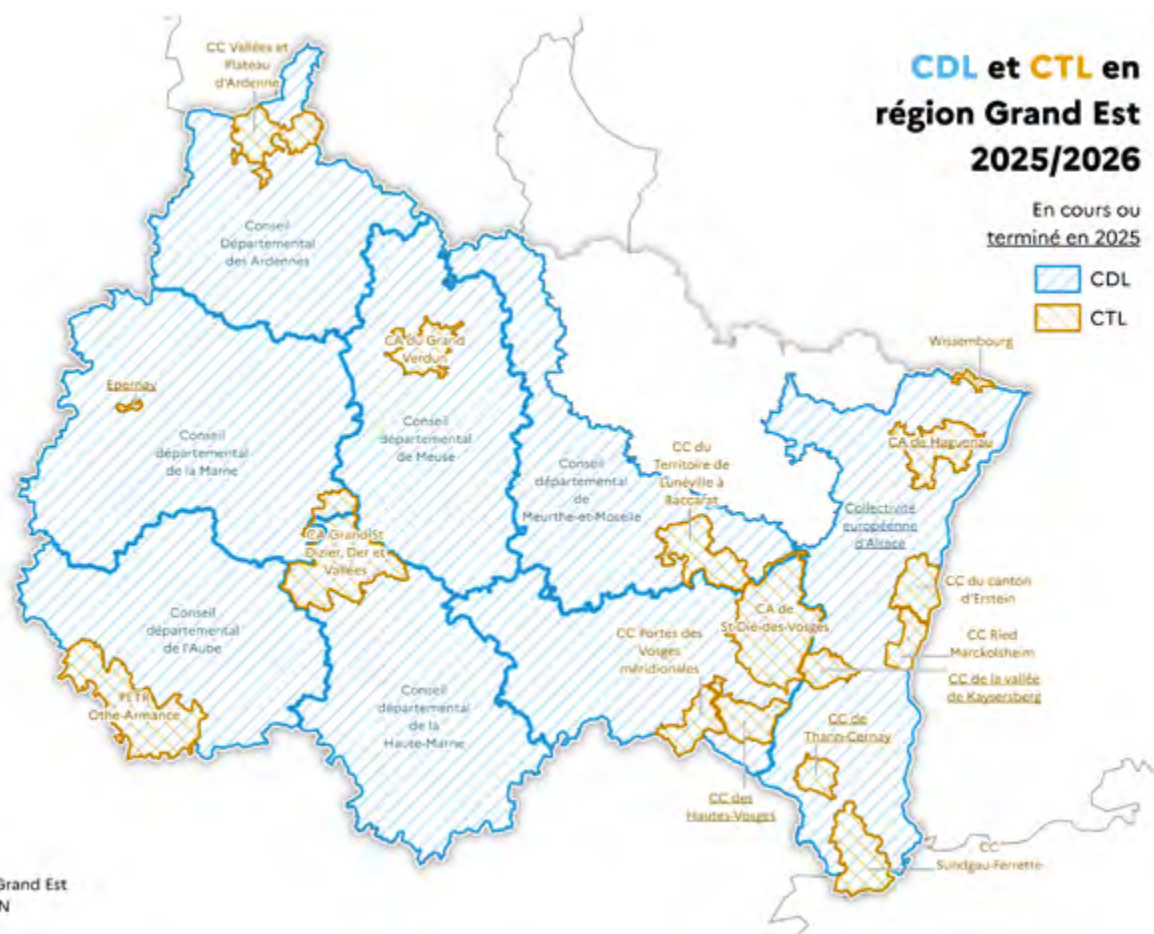
Mars 2026

Source : DRAC Grand Est
Géométries : IGN

CDL et CTL en région Grand Est 2025/2026

En cours ou terminé en 2025

■ CDL
■ CTL



Mars 2026

Source : DRAC Grand Est
Géométries : IGN

Un accompagnement et des efforts en faveur des territoires prioritaires

● Le Plan Culture et ruralité

La DRAC s'est attachée à mettre en œuvre le plan présenté par la ministre de la Culture en juillet 2024, avec notamment les mesures suivantes :

- Mesure 1 « Villages en fête » - Soutenir les pratiques culturelles festives et collectives ancrées dans les territoires (chant choral, danses, contes, fanfares, carnaval, théâtre, parade...) : dans les Ardennes, le plan a permis de soutenir Rubi-Rock, une fête qui vise à mettre en valeur le talent et la créativité des artistes locaux, mais aussi à susciter la participation et un sentiment d'unité et d'appartenance parmi les habitants.
- Mesure 18 « Organiser une résidence d'artistes par département implantée en ruralité » : 395 résidences d'artistes se sont déroulées dans les territoires ruraux en 2025.
- Ont également été mises en œuvre les mesures 2 : « Moderniser et renforcer l'attractivité des musées ruraux » (voir p. 50), 3 : « Le pass Culture pour tous » (voir p. 28), 10 : « Développer des « scènes culturelles de proximité » portées par les acteurs de l'éducation populaire dans des territoires à faible densité d'équipements culturels » (avec la MJC Calonne de Sedan - voir p. 29) et 15 : « Soutenir les communes ou EPCI en milieu rural dans la mise en place de solutions de mobilité autour de lieux ou activités culturelles » (avec l'expérimentation Caravelle - voir plus bas).

● Les conventions Caravelle

L'expérimentation Caravelle, qui permet à chaque élève de bénéficier d'un transport par an et par classe, offert par la collectivité, a poursuivi son déploiement. Elle touche désormais 4 départements - les Vosges et les Ardennes ayant rejoint

cette année l'Aube et la Haute Marne - et 3 EPCI : la communauté de communes du Nogentais dans l'Aube (10), les communautés d'agglomération d'Épinal (88) et de Saint-Dié-des-Vosges (88).



Signature de la convention Caravelle Vosges à la Préfecture des Vosges le 8 avril 2025 © DRAC Grand Est

● Les projets innovants de territoire (PIT)

Initiés par la DRAC et bénéficiant du soutien du Conseil régional, ces projets culturels permettent de renforcer la coopération entre l'État et les collectivités territoriales autour d'un projet culturel, qui peut concerner des lieux aussi divers qu'un château classé monument historique ou un projet d'incubateur autour de l'image. Quinze initiatives ont été soutenues depuis 2022, sur une durée de 2 à 3 ans, pour un budget global de 1 191 000 €. Deux autres projets sont soutenus sur la période 2024-2026 pour un budget prévision-

nel de 150 000 €. Une rencontre consacrée aux PIT a eu lieu le 1^{er} octobre, au château de Pange (Moselle). Dix nouveaux projets, accompagnés par 18 collectivités, ont été présentés. Tous intègrent un volet de participation et de co-construction avec les habitants et se déroulent sur un territoire éloigné de l'offre culturelle. Cette rencontre marquait également la création d'un réseau de l'innovation territoriale, qui se veut un espace de partage de pratiques et de formation.

● La participation de l'ensemble de la population à la vie culturelle

La 6^e édition de l'Été culturel, un rendez-vous incontournable

Pour la 6^e année consécutive et avec un succès réitéré, la DRAC a décliné l'opération nationale de l'Été culturel, en mobilisant près d'1 M€ en faveur de la création et de l'insertion professionnelle des jeunes professionnels de la culture. Les 158 projets soutenus, portés par 660 artistes, techniciens et médiateurs (dont 166 jeunes artistes) ont irrigué culturellement l'ensemble du territoire du Grand

Est, en priorité rural ou péri-urbain, et touché plus de 76 000 personnes. Les principales opérations sont les suivantes : 56 résidences Jeunes Estivants, 30 résidences Fabrique du livre jeunesse, plus de 20 projets portés par des acteurs culturels des territoires et un nouveau programme avec les Caravanes des Estivants dans 27 campings du Grand Est.



Été culturel - La caravane des ESTivants : concert « MobiLove » à la Base de loisirs du « Lac vert plage » dans la Meuse, le 24 juillet 2025 © Bruno Berard Bergery

Culture santé autonomie et Culture justice

Sur la thématique santé et autonomie, une convention lie la DRAC, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional (2024-2026). En 2025, l'appel à projets annuel était doté de 600 000 € dont 207 000 € de crédits DRAC. Il a permis la présence artistique dans 96 structures, établissements de santé et médico-sociaux du ressort de l'ARS ou en EHPAD. Une forte hausse des demandes a été constatée, avec 184 dépôts de dossiers contre 83 en 2023. L'initiative innovante de la compagnie « Tout va bien » associée à l'Établissement ou service d'accompagnement par le travail (ESAT) « la Mue du Lotus » (basé à Maxéville - 54, ce dernier salarié 12 interprètes professionnels en situation de handicap mental et psychique) a été soutenue à hauteur de

15 000 € pour créer la première formation « création artistique et handicap : vers une pratique inclusive », à destination des professionnels du spectacle vivant.

Dans la continuité des orientations de la convention nationale Culture/Justice de 2022, la DRAC a signé le 8 décembre 2025 une nouvelle convention 2025-2028 avec les services du ministère de la Justice - la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ). Le soutien de la DRAC s'est élevé à 181 966 € permettant le déploiement de soixante-dix projets destinés aux personnes placées sous main de justice.

L'éducation populaire pour la culture

Le 6 juin a eu lieu au palais du Rhin la signature de la charte régionale « Culture éducation populaire » par le préfet de la région Grand Est et les dix fédérations régionales d'éducation populaire. Cette charte réaffirme que la participation à la vie culturelle est un enjeu démocratique majeur et favorise l'épanouissement individuel et collectif tout comme le mieux vivre-ensemble. Porteurs de valeurs essentielles à la démocratie, comme la

liberté de création, la liberté d'expression, et la laïcité, les fédérations d'éducation populaire sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre des droits culturels des personnes et leur participation à la vie culturelle. Cette signature a été suivie de la remise du label « éducation populaire pour la culture » à 56 associations pour leurs projets d'éducation artistique et leurs actions culturelles, sur les territoires, au plus près des habitants.

Orchestre à l'école (OAE)

La DRAC apporte un soutien au fonctionnement de 1 500 € par an aux OAE disposant d'un partenariat pluriannuel entre un établissement scolaire, un établissement d'enseignement artistique de proximité et une collectivité locale, se conformant à la charte de qualité nationale et proposant un parcours culturel. Depuis trois ans, on observe

une progression qualitative et quantitative des projets : en 2022/2023, 26 projets pour 60 classes (86 000 €) contre cette année 33 projets pour 77 classes (112 500 €). La cartographie des OAE se superpose avec celle des pratiques musicales en amateur, avec une belle dynamique dans l'Est de la région.

Le pass Culture

- Part collective du pass Culture (allouée aux établissements scolaires, à partir de la classe de 6^e) - année scolaire 2024-2025
 - o 4 530 projets culturels
 - o 70 % des élèves touchés
 - o 95 % des établissements du second degré touchés
- Part individuelle du pass Culture (allouée directement aux jeunes de 15 à 18 ans)
 - o 232 409 bénéficiaires
 - o 81,77 % des +17 ans couverts (79,75 % au niveau national)
 - o 87,07 % des + 18 ans couverts (90,95 % au niveau national)
- o 234,46 € dépensés en moyenne sur un crédit de 300 € (240,14 € au niveau national)
- o 1 030 partenaires culturels actifs, dont 100 % des structures labellisées du spectacle vivant.
- « Le pass Culture pour tous » (Mesure 3 du Plan Culture et ruralité) : une expérimentation est actuellement menée en Grand Est dans les départements des Vosges et des Ardennes ainsi qu'en Alsace pour rendre visibles les nombreuses initiatives culturelles des territoires. À terme, l'application du pass Culture permettra à tous les habitants de la région de géolocaliser l'offre culturelle de proximité disponible.

GROS PLAN SUR

La nouvelle Scène culturelle de proximité : la MJC Calonne à Sedan (Ardennes)

Le ministère de la Culture et MJC de France ont annoncé, le 3 septembre 2025, la mise en place dans le cadre du Plan Culture et ruralité de six Scènes culturelles de proximité, dont une dans le Grand Est, la MJC Calonne à Sedan. Dans ce cadre, la structure a bénéficié fin 2024 d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 30 000 €. Cette aide a permis la consolidation de l'équipe (4,7 ETP) et la mise en place d'une résidence de territoire en partenariat avec Scènes & Territoires.

La structure répond aux critères permettant de bénéficier de la mesure « Scène culturelle de proximité » :

- Elle est adhérente de la Fédération nationale MJC de France et de la Fédération régionale des MJC du Grand Est, et elle a été labellisée « éducation populaire pour la culture » le 6 juin 2025.
- Elle est la seule structure culturelle professionnelle à rayonner sur la partie Est du département et s'inscrit dans le Contrat Territoire de Culture (CTC) avec le Conseil départemental, et plusieurs autres dispositifs au niveau de la ville et de l'intercommunalité.
- Elle offre une programmation pluridisciplinaire et régulière à l'année en théâtre, danse, musique, cinéma avec un fort volet jeune public, et propose de nombreux ateliers de pratique artistique en danse, théâtre, musique et arts visuels encadrés par des artistes professionnels (dont les artistes chorégraphiques en résidence à l'atelier de fabrique artistique (AFA) Pôle danse qui se trouve dans le même bâtiment).
- Enfin, elle s'ouvre à la jeunesse, aux familles et à l'intergénérationnel.



La MJC Calonne à Sedan (Ardennes), nouvelle Scène culturelle de proximité
© MJC Calonne

● La convention État / Conseil régional / Centre national du livre (CNL) en faveur du livre

La dernière convention arrivant à échéance en 2025, l'année a été consacrée à la préparation de la prochaine convention 2026-2028. Par ailleurs, la part de l'enveloppe financière consacrée à l'économie du livre a été renforcée en raison du nombre croissant de demandes, surtout pour la partie Librairie. En outre, le bon accompagnement des librairies permet leur maintien global en Grand Est. Conformément à la mesure 23 du Plan Culture et ruralité, 5 % du budget (35 000 €) ont

été consacrés au soutien de librairies installées en zone rurale. En y ajoutant les actions hors-les-murs et les librairies implantées dans de petites ou moyennes communes desservant des territoires très ruraux, l'aide est encore plus substantielle. Le soutien aux trois principaux centres de ressources s'est poursuivi. Ils accompagnent les dispositifs et développent l'interconnaissance entre acteurs, grâce notamment au rôle moteur d'Interbibly.

● Les dispositifs spécifiques Jeunes en librairie, Premières pages, Des livres à soi (DLAS)

La dynamique lancée avec succès en 2021-2022 en partenariat avec le Conseil régional, les rectorats de Reims, Metz-Nancy et Strasbourg, l'association de libraires LILE et le centre de ressources régional pour les auteurs Interbibly, s'est encore renforcée en 2024-2025 : 191 classes et 5 155 élèves ont été touchés par le dispositif Jeunes en Librairie grâce à 91 librairies associées ; à signaler une belle percée des établissements agricoles sur le

territoire champardennais. Grâce notamment au soutien de la Sofia, une brochure de présentation du dispositif a été réalisée et imprimée à 6 700 exemplaires.

6 départements sur 10 restent mobilisés sur Premières pages, alors que DLAS intéresse les collectivités de taille moyenne.

● Les manifestations littéraires

Le soutien à plusieurs festivals non aidés par le CNL a pu être maintenu : la plupart sont établis en ruralité ou en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le soutien à des manifestations

littéraires plus hybrides comme le Pop Women Festival (consacré à la création féminine) à Reims ou le volet bande dessinée du Cabaret Vert à Charleville-Mézières a également été possible.

● La formation professionnelle

Comme les années précédentes, le soutien à Médial, centre de formation aux métiers des bibliothèques pour le Grand Est, s'est poursuivi (37 200 €). L'accompagnement de la DRAC permet la mise en œuvre du référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales, mais aussi la gratuité des formations pour les agents territoriaux. Amorcé avec Médial, Interbibly, les bibliothèques départementales et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le

travail pour une meilleure articulation des offres de formation en Grand Est s'est poursuivi. Un financement complémentaire fin 2024 a permis à Médial d'organiser cette année une formation aux Plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) pour les bibliothèques conservant du patrimoine.

● La dotation générale de décentralisation (DGD), patrimoine écrit et numérisation

Le concours particulier créé dans le cadre de la DGD pour les bibliothèques communales, intercommunales et départementales accompagne les collectivités dans leurs projets de développement de bibliothèques et de lecture publique. En 2025, 84 opérations ont été soutenues pour un montant total de 6 206 285 €, bénéficiant à 58 collectivités communales, intercommunales ou départementales, principalement sur l'équipement informatique ou numérique (23 dossiers), l'extension des horaires d'ouverture (20 dossiers) et la construction, rénovation, restructuration, mise en accessibilité ou extension de surface (14 dossiers, dont celui de la reconstruction de la médiathèque de Metz-Borny pour 1,66 M€).

En 2025, 6 équipements nouvellement construits ou entièrement rénovés ont ouvert leurs portes, à savoir les médiathèques de Hannogne-Saint-Rémy (08), de la Francheville (08), de Thiéblemont-Farémont (51), de Champfleury (51), de Rhinau (communauté de communes du canton d'Erstein) et de Niederhausbergen (67), de Mirecourt (88) enfin. À noter la pose de la première pierre de la future médiathèque Fadwa Toucan du Haut-du-Lièvre à Nancy qui a eu lieu le 3 octobre 2025, à l'occasion de la seconde édition de la manifestation nationale «Biblis en folie». Le bâtiment à venir, largement ouvert sur l'extérieur, prendra en compte les nouveaux enjeux de la lecture publique. Le projet, d'un montant de 4,7 M€ a bénéficié d'une subvention de 1,74 M€ au titre de la DGD.



Pose de la première pierre de la future médiathèque Fadwa Toucan du quartier du Haut-du-Lièvre à Nancy, le 3 octobre 2025 © Préfecture de la Meurthe-et-Moselle

Concernant le patrimoine écrit, 29 projets d'acquisition et 1 projet de restauration, portés par 12 bibliothèques territoriales ont pu être soutenus par le Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques (FRRAB) dont la commission s'est tenue le 9 octobre dernier. La DRAC a mobilisé pour cela 49 890 €, à parité avec le Conseil régional.

Dans le cadre du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV), la 7^e édition de l'appel à projets a été lancée en 2025. 11 projets ont été soutenus pour un montant total de 72 816 €. Il s'agissait d'1 projet muséal, 1 projet audiovisuel, 1 projet architecture, 1 projet arts plastiques et surtout 7 projets concernant les services d'archives.

● La langue française et les langues de France

En 2025, 21 projets ont été soutenus au titre de la langue française et des langues de France, dont six projets dans le cadre de l'appel à projets

action culturelle et langue française et cinq au titre de langues de France. Le montant total des aides s'élève à 119 368 €.

Les industries culturelles

● L'éducation aux médias

En dépit d'une diminution de l'enveloppe de 15 %, il a été possible de maintenir un soutien significatif à neuf porteurs de projets qui mènent sur un

temps long des actions structurantes d'éducation aux médias.

● Les industries culturelles et créatives (ICC)

Depuis 2023, la DRAC apporte son expertise au rythme des publications des appels à manifestation d'intérêt (AMI) et appels à projets « AAP France 2030 », plus particulièrement pour les Pôles territoriaux ICC. Les trois projets sélectionnés en 2024 en phase 1 de l'AAP pour la structuration territoriale des Industries culturelles et créatives, sont retravaillés par les porteurs afin de bénéficier du financement prévu (4 M€ sur 3 ans) :

- le projet « Pôle territorial ICC Métiers d'art Augmentés », porté par le Centre européen de recherche et de formation aux arts verriers (CERFAV) et Nancy, pour la structuration d'un écosystème régional autour des métiers d'art en intégrant les technologies immersives (XR) ;

- le projet de l'Eurométropole de Strasbourg pour le développement et la valorisation de la filière « Imprimerie et Arts graphiques » dans une dimension transfrontalière, européenne et internationale ;
- le projet du consortium autour de la Haute École des Arts du Rhin et de Mulhouse pour la recherche et le développement des formations en design dans la filière d'excellence textile.

● Le cinéma

Le cinéma constitue la première sortie culturelle des habitants des territoires ruraux. De la création à la diffusion en passant par l'exploitation, le soutien à la filière cinéma du Grand Est s'inscrit au cœur des enjeux de la convention de filière DRAC - Centre National du Cinéma (CNC) - Conseil régional - Eurométropole de Strasbourg. Malgré le contexte budgétaire tendu, la DRAC a poursuivi son soutien volontariste aux acteurs et opérateurs du cinéma qui contribuent à l'éducation aux images des jeunes générations et à l'accès au cinéma de tous les publics :

- soutien à la coordination des dispositifs « Ma classe au cinéma » et « Passeurs d'images » ;
- soutien aux trois Pôles de ressources pour l'éducation aux images de la région ;

- soutien des circuits de cinéma itinérant, qui permettent aux habitants des territoires les plus éloignés des centres urbains de bénéficier de projections de proximité.

En coopération avec le CNC, la DRAC a accompagné financièrement une vingtaine de festivals et manifestations cinématographiques. L'attention portée aux circuits de cinéma itinérant et aux festivals de cinéma ruraux s'inscrit dans le volet de soutien à la diffusion cinématographique du Plan Culture et ruralité déployé par le ministère de la Culture.

L'enseignement supérieur culture (ESC)

Neuf structures d'enseignement supérieur culture sont basées en Grand Est, dont plusieurs écoles nationales : les deux écoles d'architecture de Strasbourg et Nancy, l'École du Théâtre national de Strasbourg (TNS), l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy (ENSAD), l'École nationale supérieure des arts de la marionnette (ESNAM) et le Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne (CNAC). Pour mémoire, elles accueillent chaque année environ 2 800 étudiants et délivrent des diplômes à 1 000 nouveaux

créatifs, auxquels s'ajoutent les diplômés des universités et des cycles préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) de la région.

Concernant les universités du Grand Est, la DRAC soutient des actions de la vie étudiante (programmation culturelle-SUAC, statut étudiant-artiste) et de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Le montant total des aides 2025 à l'ESC s'élève à 4 497 177 €.

Recherche, formation et valorisation

Sous l'impulsion de la DRAC, des projets de recherche et de pédagogie sur deux sites du Grand Est portés par plusieurs écoles (ENSAN/ENSAS, ENSAD, HEAR) ont été mis en place à l'Abbaye-prison de Clairvaux dans l'Aube et à l'Usine Duval-Le Corbusier à Saint-Dié-des-Vosges. Par ailleurs, dans un objectif de structuration de la recherche, un

conventionnement portant sur le doctorat est en cours d'élaboration (Université de Lorraine/ENSAD). Enfin, dans le but de donner une meilleure visibilité aux travaux de recherche des écoles de l'ESCR Grand Est, la DRAC a initié un rapprochement institutionnel avec le média The Conversation France et diverses écoles (HEAR, ENSAN, ENSAD, ESAD).



La 7^e promotion (2024/2025) de l'incubateur fluxus @ Agence culturelle - Benjamin Segura

● L'incubateur artistique et culturel fluxus

L'Incubateur fluxus, destiné à faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines culturel et artistique a accompagné 65 projets et certifié 90 porteurs depuis 2018. 91 % des entreprises accompagnées sont toujours en activité. Depuis 2024, fluxus a développé une pré-incubation et organisé des journées de sensibilisation à l'entrepreneuriat culturel à travers la région.

- Comité de pilotage : DRAC, BLIIDA et l'Agence culturelle Grand Est

- Partenariats : une trentaine de structures du Grand Est (écoles sous tutelle du ministère de la Culture, tiers-lieux, lieux de diffusion et réseaux professionnels sectoriels) réparties dans la région
- 11 projets accompagnés en 2025 (7^e promotion)
- Financement du dispositif : ministère de la Culture - 94 000 € et collectivités locales - 37 500 € (Metz Métropole, Grand Nancy, Ville de Reims, Ville de Strasbourg)

● Le forum Entreprendre dans la culture Grand Est à Reims

L'édition 2025 du Forum s'est déroulée le 21 novembre au Centre dramatique national - la Comédie à Reims, sur le thème « Pour un futur désirable ». Elle a réuni 220 personnes (professionnels de la culture, élus, étudiants, créatifs et partenaires). Organisée par l'Agence culturelle du Grand Est en coopération avec la DRAC et

le Conseil régional, cette manifestation a pour objectif d'apporter des solutions pratiques et concrètes aux porteurs de projets culturels et artistiques afin de les accompagner dans leur développement et dans les problématiques qu'ils rencontrent, qu'elles soient d'ordres économique, financier, juridique ou managérial.



Forum Entreprendre dans la culture en Grand Est à Reims @ Agence culturelle - Benjamin Segura

Les métiers d'art

Le Grand Est se positionne au 3^e rang des régions les plus dynamiques du secteur. Il comporte plus de 16 400 entreprises et ateliers, dont 150 labellisés « Entreprise du Patrimoine Vivant ». Générant 6 M€ de chiffre d'affaires, il représente 3 % du

PIB régional et fédère 39 200 professionnels actifs, dont 22 800 salariés. La filière enregistre les premiers résultats d'une structuration régionale à laquelle contribue la DRAC.

● La démarche Métiers d'Art Grand Est (MAGE)

La DRAC a accueilli le 3 octobre à Strasbourg (palais du Rhin) la restitution de la démarche Métiers d'Art Grand Est. Cette démarche a été initiée par le directeur du Centre international d'art verrier (CIAV) de Meisenthal Yann Grienerberger (Meisenthal), avec l'appui de la DRAC et du Conseil régional. Il s'agit du projet pilote de mise

en œuvre de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art dévoilée en 2023 par le ministère de la Culture et le ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. Cette démarche a permis l'élaboration d'une feuille de route régionale, travaillée lors de deux journées organisées en 2024-2025 avec une vingtaine de structures.



Métiers d'Art Grand Est : séance de concertation du 14 juin 2024 à la CCI à Nancy © DRAC Grand Est

● L'aide à l'installation et à la modernisation des ateliers d'artisans d'art (AIMA)

Le dispositif national pour le soutien des projets d'investissement en équipement des Très petites entreprises (TPE), avec une attention particulière

pour les métiers d'art rares, a permis d'accompagner 14 structures (sur 28 candidatures) en 2025 (contre 3 en 2024).

● Le soutien aux acteurs du secteur

Plusieurs projets favorisant l'organisation, la formation, la recherche, la transmission, l'économie et la visibilité des métiers d'art en Grand Est, ont été suivis, notamment les Pôles de compétences Métiers

d'art et le Campus des métiers et des qualifications Métiers d'art, Design et Objets (MADO). La DRAC a apporté son expertise et un soutien financier, en particulier en faveur de la création et du patrimoine.

8 | Conserver et valoriser les patrimoines et l'architecture

Les monuments historiques

● Les travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État

L'abbaye-prison de Clairvaux (Aube)

Le grand cloître bénéficie d'une restauration du clos et du couvert sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) Michel Trubert. Le chantier comprend l'échafaudage des façades, le nettoyage des maçonneries, la dépose des couvertures et l'installation d'un parapluie, ainsi que le renforcement structurel y compris des galeries enterrées. Ce chantier hors norme de 60 M€ se décompose en plusieurs tranches :

Tranche 1 - ailes Sud et Ouest : Cette phase devrait s'achever partiellement en 2026 pour un montant de travaux de 15,5 M€.

Tranche 2 - ailes Nord et Est : lancée en décembre 2024 pour un montant de 16,8 M€, cette tranche se poursuivra jusqu'en 2028.

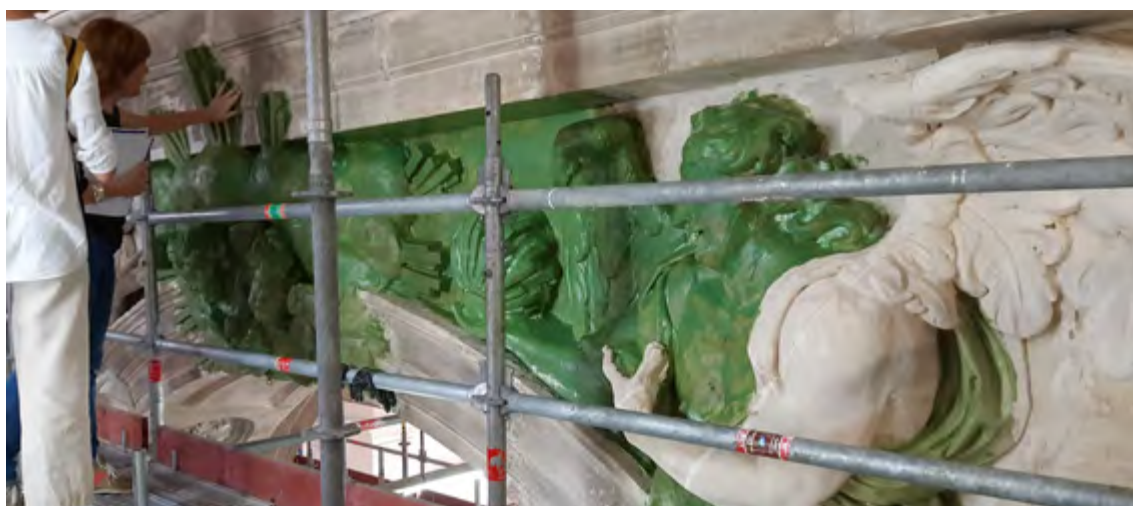
Tranche 3 - bâtiment des cuisines : il s'agit du bâtiment situé dans la continuité du réfectoire-chapelle. Notifié en décembre 2025 pour un montant de travaux de 4,5 M€, le chantier s'étalera de 2026 à 2027.

Une 4^e tranche de travaux se déroulera de 2026 à 2028. Elle mettra en œuvre les décisions du parti pris de restauration de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

La cathédrale Notre-Dame de Reims

Déposée en mars 2024, la statue restaurée du roi David a retrouvé sa place le 3 juin 2025 à la cathédrale de Reims, clôturant le chantier-test de restauration des statues-colonnes du portail central et portant sur deux sculptures : celle très dégradée du roi David et celle de la Vierge de l'Annonciation. Il s'agissait d'étudier le mode

de dépose et les possibilités de consolidation/restauration. À partir de ce test, un protocole de restauration sera mis en place sur plusieurs exercices pour les huit autres statues-colonnes du portail central. D'un montant de 643 454 €, l'opération est financée intégralement par la DRAC.



Travaux de restauration à la cathédrale de Nancy © DRAC Grand Est

La cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation de Nancy

À l'occasion de la restauration du grand orgue de la tribune de la cathédrale (financée au titre du Plan de Relance), la DRAC a décidé de procéder à la restauration des parements intérieurs et des voûtes de la nef et des bas-côtés de l'édifice afin d'offrir un environnement optimal pour la valorisation de l'instrument. Commencés en 2023, les travaux ont été divisés en trois tranches : la première portait sur la nef (travées 1 et 2) et a

été suivie en 2025 par une 2^e tranche poursuivant l'intervention sur les travées de la nef et le bas-côté Est, ainsi que le pendentif attenant à la coupole couvrant le transept anciennement détérioré par des infiltrations.

Cette tranche de travaux financée par la DRAC à hauteur de 710 697 € TTC hors maîtrise d'œuvre doit s'achever courant mars 2026.

La cathédrale Notre-Dame de Strasbourg

Construite entre 1180 et 1200, la coupole romane de la croisée de la cathédrale a subi d'importantes dégradations, suite à l'incendie de 1870 et au bombardement de 1944. Sa restauration complète, lancée en 2021 sous la conduite de l'ACMH Pierre-Yves Caillault, a permis la purge et le dessalement des maçonneries contaminées, la mise en place d'une couverture pérenne en plomb sur l'extrados et le rétablissement d'un enduit intérieur sur les voûtains et les écoinçons. Le chantier s'est déroulé dans des conditions acro-

batiques, grâce à la mise en place d'un échafaudage suspendu à 30 mètres au-dessus du chœur et à l'aide d'artisans formés au travail sur corde.

Ces travaux d'envergure, d'un montant de plus de 2 M€ financé à 100 % par l'État, se sont achevés en mai 2025 et ont valu à la DRAC un prix du Geste d'Or au titre de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'un prix individuel de la Personne d'Or décerné à Adrien Schaaff, chef d'équipe maçonnerie (entreprise Chanzy-Pardoux).

Des exercices de sécurité incendie et de protection des œuvres dans les cathédrales du Grand Est

Dans le cadre du plan national « Sécurité cathédrales », la DRAC a organisé des exercices de sécurité dans les cathédrales de Strasbourg (le 20 mai), Troyes (3 demi-journées pendant l'été)

et Saint-Dié-des-Vosges (le 13 novembre), afin de vérifier les dispositifs essentiels de la lutte contre l'incendie et de tester la protection des œuvres.



Cathédrale de Strasbourg - Exercice de sécurité incendie et de protection des œuvres le 20 mai 2025
© DRAC Grand Est

● Le soutien financier aux travaux sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État

Dans sa mission de conservation du patrimoine, la DRAC accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant un soutien technique et financier. Elle assure des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le recrutement d'architectes compétents dans la restauration, rend des avis sur études préalables et sur demandes d'autorisations de travaux sur

monument historique en sus des déplacements, échanges et comptes rendus nécessaires à ces formalisations. Des outils spécifiques tels que le Fonds incitatif et partenarial (FIP) et la Mission Patrimoine en péril (Stéphane Bern) permettent de compléter la panoplie des aides, au plus près des territoires, notamment ruraux. En voici quelques exemples.

Des restaurations exemplaires

L'église Saint-Martin de Doux (Ardennes)

Édifice en péril, fermé au public depuis des années, sous instance de classement et délégation de maîtrise d'ouvrage État depuis l'automne 2024, l'église Saint-Martin de Doux a bénéficié d'une restauration complète de son clocher (base, fût et flèche) sous la maîtrise d'œuvre de l'ACMH Charlotte Hubert. Financée intégralement par la DRAC à hauteur de 1,4 M€, l'opération a comporté des moments spectaculaires avec la dépose du

clocher par grue le 11 juin 2025 et sa repose une fois restauré par le même procédé, le 8 octobre. L'objectif est la réouverture à la fin des travaux prévue au printemps 2026. L'église a également fait l'objet en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) d'un vœu de classement au titre des monuments historiques (MH) et deux de ses objets mobiliers ont été inscrits au même titre.



Pose du nouveau clocher de l'église de Doux (Ardennes) © DRAC Grand Est



Restauration du clocher de l'église Saint-Laurent de Dampierre-sur-Moivre (Marne) © DRAC Grand Est

L'église Saint-Laurent de Dampierre-sur-Moivre (Marne)

L'église du XI^e siècle, fortement remaniée au XIII^e siècle, présentait un état de dégradation avancé de ses couvertures. Un bâchage a été mis en place en urgence en 2020 et une partie de la toiture s'est envolée en 2022. Les études ont permis de proposer un projet de restauration visant à conserver et révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument. Il permettra en outre de rétablir l'unité architecturale de l'église dans son état antérieur à l'incendie du XVIII^e siècle. Cette restauration générale s'organise en deux

tranches de travaux d'un montant global de 1 910 974,08 € HT. La phase 1 de la 1^{ère} tranche de 708 660 € HT (avec une participation financière de la DRAC de 283 464 € HT soit 40 %) débutée en septembre 2025 porte sur la restauration du clocher ; puis la phase 2 concernera la restauration du chœur et du transept pour 576 547 € HT. Enfin la tranche 2 portera sur la restauration de la nef et s'achèvera fin 2027. Le projet fait l'objet d'une souscription de la Fondation du patrimoine.

L'église Saint-Jean-Baptiste de Lautenbach (Haut-Rhin)

Faisant partie des hauts-lieux de l'architecture romane en Alsace, l'ancienne collégiale de Lautenbach (XII^e siècle) est nichée au cœur de la vallée de Guebwiller, non loin de la célèbre abbaye de Murbach. Elle présentait de longue date un état très dégradé, notamment au niveau des couvertures, avec pour conséquence des dégâts croissants sur les charpentes, maçonneries et décors intérieurs. La restauration générale des extérieurs a été menée à bien de 2021 à 2025, sous la maîtrise d'œuvre de

l'architecte du patrimoine Jean-Luc Isner, en trois tranches d'affilée : nef et bas-côtés, puis transept et chevet, enfin massif occidental et clocher. En tant que maître d'ouvrage, cette commune rurale de quelque 1 500 habitants a pu bénéficier de différents dispositifs financiers déployés par le ministère de la Culture, les subventions de la DRAC s'élevant à un total de 647 318,25 € dont 255 345 € au titre du Plan de relance et 251 207,48 € au titre du Fonds incitatif et partenarial (FIP).

Le château de Jaulny (Meurthe-et-Moselle)

Le patrimoine castral était à l'honneur en Lorraine en 2025 avec différentes interventions, principalement sur des propriétés privées. C'est le cas à Jaulny, où d'ambitieux travaux de restauration du clos et couvert du corps de logis se sont déroulés, avec des interventions spectaculaires sur les parements en pierre de taille, et sur la charpente qui présentait de nombreuses pathologies et restaurations rapides au lendemain de la Grande Guerre.

La tranche ferme qui concernait l'aile Est a débuté fin 2024 mais c'est à l'été 2025 que les travaux principaux ont pris toute leur ampleur, en lien avec la fouille archéologique d'envergure réalisée par l'Inrap. Ces travaux, évalués à 638 645,95 € pour la tranche ferme, ont été financés à hauteur de 53 % par la DRAC, et devraient se poursuivre par deux autres tranches tout aussi importantes.



Château de Jaulny © DRAC Grand Est

La Mission Patrimoine en péril en 2025

L'Atelier central dit « Locotracteur » à Rombas en Moselle est l'un des 18 sites emblématiques régionaux de la 8^e édition de la Mission patrimoine en péril. Ce bâtiment industriel est le témoin emblématique d'un ancien fleuron de la sidérurgie de Lorraine. Sa réhabilitation s'inscrit dans un projet global de revitalisation de la friche industrielle.

Les 10 sites du Grand Est qui bénéficieront pour leur rénovation du soutien financier de la 7^e édition du Loto du Patrimoine sont les suivants :

- La basilique de Mézières (08)
- La halle de Chaource (10)
- La forge Valentin d'Outines (51)
- La Maison-Dieu de Mormant à Leffonds (52)
- La chapelle Notre-Dame de l'Espérance du CHRU de Nancy (54)
- La Maison Civet aux carrières d'Euville (55)
- La Maison Lorraine à Obergailbach (57)
- Le Pavillon des vignes de Scherwiller (67)
- Le pavillon du Jardin Miquey à Mulhouse (68)
- L'église Saint-Élophé à Viviers-le-Gras (88)

Concernant la basilique Notre-Dame de l'Espérance de Mézières, principal édifice religieux des Ardennes et classé par arrêté du 18/10/1910, la restauration de son clocher a commencé en avril 2025, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte du patrimoine Rodolphe Gissinger, et se poursuivra

en 2026. Il faisait auparavant l'objet d'un arrêté de péril. La pose de l'échafaudage de 60 mètres de haut, achevée en juillet, permettra une dépose partielle du clocher et la restauration intégrale de sa charpente. L'opération fait l'objet d'une subvention de la DRAC à hauteur de 458 000 €.

Le Fonds incitatif et partenarial (FIP)

Grâce à un concours renforcé de l'État, du Conseil régional et des Conseils départementaux, le FIP permet de réduire la part de financement des

communes rurales en charge d'un patrimoine important. En voici deux exemples.

L'église de Rancourt-sur-Ornain (Meuse)

Dans le cadre du chantier de restauration de l'église, 2025 a vu l'achèvement des travaux de restauration de la tranche ferme sur le clocher. Étaient concernées la restauration des parements, de la charpente et de la couverture mais également une révision des vitraux, des menuiseries et de la serrurerie ainsi qu'une petite intervention sur les décors peints mobilisant sept corps de métiers et entreprises différentes. Cette opération

au coût prévisionnel de 950 000 € a été financée à 50 % par la DRAC. L'état sanitaire de l'édifice justifie une intervention continue et suivie par les différents partenaires financiers dans la mesure où la commune de moins de 200 habitants n'a pas les capacités budgétaires de réaliser les travaux. Cette intervention sera suivie par la restauration des travées 3 et 4 de la nef en tranche optionnelle 1 prévue pour 2026/2027.

L'abbatiale Saint-Cyriaque d'Altorf (Bas-Rhin)

L'église d'Altorf est une ancienne abbatiale. Elle souffre de désordres structurels anciens et toujours actifs. Un diagnostic et un avant-projet de travaux ont été établis début 2022. Une chute de maçonnerie de la voûte de la nef et le constat d'un désordre inquiétant au niveau d'une clef de voûte ont conduit la commune à fermer l'accès de l'église depuis juillet 2022. Des travaux d'étalement de la nef ont été effectués en urgence en 2023 avec une participation de la DRAC de 151 043 € (soit 45 % du montant sub-

ventionnable HT) au titre du FIP. Les travaux de restauration proprement dits ont démarré en 2024 sur les toitures de la croisée et transept, puis en 2025 sur celles du chœur et de la nef. Cette phase est subventionnée par la DRAC à hauteur de 600 107 €. La phase 2 sera quant à elle cruciale, car elle portera sur les élévations intérieure et extérieure et devra donc permettre de régler le désordre structurel qui a causé la fermeture de l'édifice.



L'abbatiale Saint-Cyriaque d'Altorf - Travaux de restauration sur les toitures de la nef et du chœur
© DRAC Grand Est

● Les objets mobiliers : des restaurations exemplaires

La statue de la Force de la cathédrale de Langres (Haute-Marne)

La chapelle d'Amoncourt, joyau de la seconde renaissance française, a perdu au XIX^e siècle ses sept statues représentant les vertus cardinales et théologiques. L'une d'entre elles, la Force, a pu être localisée dans les environs de Langres. Elle a fait l'objet d'un don à l'État de la part de son pro-

priétaire afin qu'elle puisse être présentée dans la cathédrale. Bénéficiant d'une restauration prise en charge par la DRAC pour 15 000 €, la statue retrouvera son emplacement d'origine en 2026. Son inscription a été proposée par la CRPA du 4 décembre assortie d'un vœu de classement.

Le papier peint panoramique « Les Voyages du capitaine Cook » de l'hôtel de ville de Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle) - monument historique inscrit, étude préalable

Les douze lés de ce décor de papier peint du début du XIX^e siècle, situé au 1^{er} étage de la mairie, ont fait l'objet d'une étude matérielle (état structurel, état physico-chimique, état de surface,

état de la couche picturale, relevé et cartographie des altérations panneau par panneau), afin de définir précisément le traitement de restauration et son coût.

Les deux châsses reliquaires en bois doré de l'abbatiale de Moyenmoutier (Vosges) - classées monuments historiques

Ces deux grandes châsses reliquaires en bois sculpté à claire-voie et doré, de style rocaille datent de 1787 et ornent le chœur de l'abbatiale. Leur état sanitaire était largement encrassé et plusieurs lacunes altéraient la vision de ces objets. Par ailleurs, la dorure était dans un état de conserva-

tion précaire. Les soulèvements ont été refixés et consolidés puis nettoyés. Les ornements lacunaires ont été réintégrés (en bois différents et avec une technique de dorure légèrement différente afin d'être identifiables). Enfin, les lacunes de dorure ont été comblées.



Abbatiale de Moyenmoutier (Vosges) : les châsses reliquaires en cours de restauration dans l'atelier de Giuseppe Degennaro © Pietro Bosio

● La protection des monuments historiques en 2025

21 immeubles inscrits

Ardennes

- Aubrives : pont à bascule
- Chatel-Chéhéry : abbaye

Aube

- Chamoy : église de l'Assomption de la Vierge
- Les Riceys : parc du château

Marne

- Saint-Rémy-en-Bouzemont - Saint-Genest-et-Isson : croix de chemin d'Isson
- Vitry-le-François : synagogue

Haute-Marne

- Joinville : auditoire
- Vals-des-Tilles : église Saint-Pierre et Saint-Paul

Meurthe-et-Moselle

- Frolois : église Saint-Martin
- Gerbéviller : église Saint-Pierre
- Vandœuvre-lès-Nancy : église Saint-Melaine

Meuse

- Seuzey : église Saint-Marcel
- Véry : église Saint-Nicolas

Moselle

- Florange : allée des marronniers du domaine de Bétange
- Metz : temple de Queuleu

Bas-Rhin

- Ottrott : châteaux du Rathsamhausen, du Vieux-Lutzelbourg et du Lutzelbourg (vœu de classement)
- Strasbourg : villa Schutzenberger

Haut-Rhin

- Guebwiller : synagogue et maison du rabbin
- Rouffach : maison rue Rettig
- Rouffach : maison rue du Quatrième régiment des spahis marocains

Vosges

- Uzemain : chapelle de Thiélouze

2 immeubles classés

Marne

- Bourgogne-Fresne : mausolée

Haute-Marne

- Saint-Dizier : église de Marnaval

658 objets mobiliers inscrits

Dont 552 au titre de l'unité potière de grès à sel de Betschdorf (67)

Liste complète à consulter sur POP :

<https://pop.culture.gouv.fr>

Sélectionnez la rubrique « patrimoine mobilier » (Palissy), l'année 2025 et les départements de la DRAC Grand Est.

3 objets mobiliers classés

- Nancy (Meurthe-et-Moselle), cathédrale Notre-Dame de l'Annonciation : orgue
- Niedernai (Bas-Rhin), église Saint-Maximin : orgue
- Berentzwiller (Haut-Rhin), église Saint-Imier : orgue



Villa Schutzenberger - Strasbourg © DRAC Grand Est

● La valorisation patrimoniale

Les Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH)

Les conventions du PAH de la région de Guebwiller, ainsi que des VAH de Bar-le-Duc et de Metz ont été renouvelées et le label VAH de Strasbourg a été étendu pour devenir le PAH Strasbourg

- Rhin - Eurométropole. La DRAC a réédité la publication qui valorise les 16 territoires du Grand Est labellisés VPAH.

Les manifestations nationales coordonnées par la DRAC

Les Rendez-vous aux Jardins (du 6 au 8 juin 2025)

- 277 sites ouverts et 362 événements organisés (dont 285 gratuits)
- 200 événements autour de la thématique de la pierre
- 50 premières participations et 4 participations exceptionnelles
- 84 événements accessibles aux personnes en situation de handicap moteur et 35 événements accessibles à des personnes touchées par d'autres types de handicaps
- Une brochure numérique présentant la manifestation a été réalisée pour la 8^e année consécutive.

Levez les Yeux (19 septembre 2025)

- Organisé la veille du week-end dédié aux Journées européennes du Patrimoine (JEP), le dispositif invite le public scolaire, de la maternelle à la terminale, à la découverte du patrimoine et des métiers d'art qui contribuent à son entretien, sous la conduite des enseignants.
- 20 événements organisés cette année, dont 4 par la DRAC (cathédrales de Châlons-en-Champagne et Strasbourg, palais du Rhin à Strasbourg et relais de poste de Launois-sur-Vence - 08)

Les Journées européennes du Patrimoine (les 20 et 21 septembre 2025)

- 1 619 lieux ouverts (presque tous gratuits) et 2 871 événements proposés (légère baisse par rapport à 2024)
- 371 lieux ouverts exceptionnellement et 177 lieux ouverts pour la première fois (forte hausse par rapport à 2024)
- La thématique de cette année, « Le patrimoine architectural », a permis de doubler les propositions thématiques par rapport à 2024.
- Trois brochures numériques (une par grand territoire) ont été éditées à destination du public.
- Un week-end d'animations et de visites guidées au palais du Rhin à Strasbourg (bal folk et visites théâtralisées) et dans plusieurs monuments historiques État (cathédrales de Troyes, Châlons-en-Champagne, Reims et Strasbourg).



Renouvellement du label VAH à Bar-le-Duc le 29 octobre 2025 © Ville de Bar-le-Duc

● La préservation et la mise en valeur des espaces protégés

Les UDAP participent à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux dans les espaces protégés, une activité en très nette augmentation depuis la crise sanitaire de 2020 :

- De nombreuses et régulières permanences se sont tenues dans les communes à forte densité patrimoniale ou dotées d'un Site patrimonial remarquable (SPR), voire en accompagnement du dispositif Maison France services, et avec les services d'urbanisme des grandes villes de la région.
- Se substituant aux périmètres de 500 m et adaptant ainsi les abords des monuments historiques aux enjeux réels du monument et du site, plusieurs dizaines de Périmètres délimités des abords (PDA) ont été approuvés (4 dans l'Aube, 37 en Meuse, 9 en Meurthe-et-Moselle, 3 en Moselle, Haguenau dans le Bas-Rhin ...) ou initiés (6 dans l'Aube, 30 dans les Ardennes, 34 en Meurthe-et-Moselle, Sélestat et Obernai dans le Bas-Rhin ...) en 2025. À signaler aussi, un marché en cours d'exécution en vue de la réalisation de PDA autour de 150 monuments historiques sur le territoire alsacien.
- L'accompagnement des SPR avec Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ou avec Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) s'est poursuivi, notamment :
 - o la poursuite des projets de SPR à Essoyes et Les Riceys (10), Toul (54), Bitche et Hombourg-Haut (57), Riquewihr (68)...
 - o la poursuite des projets en cours d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine - AVAP (Joinville - 52, Phalsbourg - 57), PVAP

(Nogent-sur-Seine - 10 - en cours de finalisation, Reims - 51 - approuvé en juillet, Verdun - 55, Vic-sur-Seille - 57, Bouxwiller - 67 - validé en CRPA, Sarre-Union - 67, Schiltigheim - 67, Neuf-Brisach - 68 - validé en CRPA, Saint-Dié-des-Vosges - 88) et PSMV (Langres - 52, Saint-Mihiel - 55)...

Les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en Grand Est sont désormais au nombre de 8 (pour 68 sites) avec les « sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale » pour lesquels la DRAC s'est engagée à réaliser les dossiers de protection de la trentaine de composants qui ne sont pas encore protégés au titre des monuments historiques.

Inscrit depuis 1991, le bien « Reims, cité des sacres » s'est vu doté d'un plan de gestion associant la DRAC, le Centre des monuments nationaux (CMN) et la ville.

Composant du bien transnational « l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne », l'usine Duval de Saint-Dié-des-Vosges a obtenu en fin d'année un permis de construire relatif à la création d'un centre d'interprétation.

Enfin, l'ICOMOS a demandé que le périmètre de la zone tampon envisagée autour de la citadelle de Longwy, composant du bien en série « les fortifications de Vauban » soit revu afin d'être davantage en adéquation avec le composant.



Projet de Site patrimonial remarquable aux Riceys (Aube) © Franz Pfifferling

● La promotion de la qualité architecturale et paysagère

Les dossiers structurants

Les UDAP ont accompagné de nombreux dossiers structurants (notamment dans le cadre des dispositifs Action cœur de ville et Petites villes de demain), en voici quelques exemples :

Dans les Ardennes : résidence de tourisme à l'abbaye de Sept-Fontaine à Fagnon, tiers-lieu de la Macérienne et maroquinerie Hermès à Charleville-Mézières, projet de requalification du quartier prioritaire de Résidence Ardenne à Sedan (consultation internationale « Quartiers de demain »).

Dans l'Aube : future médiathèque de Sainte-Savine, projet de « coulée verte » sur les berges de l'Aube à Bar-sur-Aube, implication dans les PTRTE, les dispositifs Petites villes de demain ou Action cœur de ville...

En Haute-Marne : projets du Clos Vauban à Langres, du Grand hôtel Terminus Reine et du quartier Michelet à Chaumont, de la place Émile Mauguet et de ses façades à pans de bois à Saint-Dizier.

En Meurthe-et-Moselle : suivi de plusieurs projets à Nancy, dont le futur écoquartier en remplacement de l'actuelle Cité administrative, la rénovation du Musée lorrain, la requalification de la Porte de la Citadelle et de l'ancien site du rectorat, la phase chantier de l'Hôtel de la Reine, le déménagement et l'emménagement du Ballet de Lorraine...

En Moselle : projets de reconversion des casernes Ranconval et Desvallières à Metz, rénovation et réhabilitation thermique de l'immeuble « L'Européen » labellisé « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) à Thionville, projet de pavillon d'accueil et de centre d'interprétation du site U4 à Uckange, réhabilitation exemplaire d'une maison minière de la Cité Wendel à Petite-Rosselle.

Dans la Meuse : participation aux opérations de redynamisation des bourgs-centres, dont les opérations centres-bourgs menées par l'Établissement

public foncier du Grand Est - EPFGE (en phase active à Stenay, Vaucouleurs et Montmédy) et les dispositifs Action cœur de ville et Petites villes de demain initiées par l'État (Boulogny, Commercy, Etain, Ligny-en-Barrois, Montmédy, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Stenay et Vaucouleurs).

Dans le Bas-Rhin : rénovations exemplaires d'immeubles appartenant à la ville de Bischwiller, schéma directeur de conservation et de valorisation du patrimoine architectural de la ville de Wissembourg, extension du 5^e Lieu et aménagement de l'Office de tourisme de Strasbourg, accompagnement du Parc naturel régional des Vosges du Nord dans la définition de sa nouvelle charte, reconversion de friches industrielles ou urbaines, notamment à Schiltigheim (anciennes brasseries Heineken et Schutzenberger) et Waselon (ancienne papeterie Pasquay)...

Dans le Haut-Rhin : à Colmar, projets de Cité judiciaire et d'aménagement de la Plaine Pasteur (dans le cadre de la consultation internationale « Quartiers de demain » déjà citée plus haut), ainsi que le projet de Cité des Vins à Kaysersberg-Vignoble.

Dans les Vosges : en lien avec la Fondation du Patrimoine, projet de réhabilitation d'un bâti en milieu rural à vocation socio-culturelle et démonstrateur de développement durable (Lignéville), suivi et accompagnement de plusieurs démarches de revitalisation des bourgs-centres (Darney, Lamarche, Monthureux-sur-Saône, Liffol-le-Grand, Senones, Mirecourt, Fraize, Raon-l'Étape, Plainfaing, Rambervillers, Neufchâteau, Charmes, Châtenois, Epinal, Remiremont, Plombières-les-Bains et le Val d'Ajol) et de lutte contre le bâti dégradé (communauté de communes de l'Ouest Vosgien, communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Rambervillers, etc.).

Les documents de planification

Le suivi des documents de planification des communes et intercommunalités s'est concrétisé par de nombreux avis rendus sur les documents d'ur-

banisme - Plans locaux d'urbanisme (PLU), PLU intercommunaux (PLUi) et Schémas de cohérence territoriale (SCOT).

La transition écologique

De la simple enseigne aux projets d'éoliennes, du petit au grand paysage, les UDAP recherchent la qualité d'intégration des projets, toutes échelles confondues, et réservent une part importante au travail en amont : participation aux règlements de publicité, évaluation de l'impact paysager des parcs photovoltaïques et éoliens, des méthaniseurs... Entre autres initiatives, on peut citer :

- La parution d'une fiche-conseil Grand Est « panneaux photovoltaïques et patrimoine ». Cette fiche présente les bonnes pratiques pour une

intégration architecturale et paysagère harmonieuse des panneaux photovoltaïques dans les zones patrimoniales sensibles. Réalisée par la DRAC, elle est destinée aux particuliers, aux élus et aux professionnels du bâtiment.

www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est/actu/an/2025/panneaux-photovoltaïques-et-patrimoine-une-fiche-conseil-a-l-echelle-du-grand-est

- La création par l'UDAP de Moselle d'une fiche pédagogique sur les arbres de haute tige dans le cadre du réchauffement climatique.



Fiche-conseil Grand Est « panneaux photovoltaïques et patrimoine » © DRAC Grand Est

● L'accompagnement des propriétaires de patrimoine architectural non protégé

- Soutien financier pour la préservation et la restauration du patrimoine non protégé des départements ruraux du Grand Est (Ardennes, Haute-Marne, Meuse et Vosges) à destination uniquement des propriétaires privés en périmètre de monument historique ou de SPR.
- Suivi de nombreux projets de restauration, en lien avec le Conseil régional, la Fondation du patrimoine et la Sauvegarde de l'Art français.
- Participation au comité technique patrimoine animé par le Conseil régional pour la « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit monument historique ».
- Examen des dossiers ayant une dimension patrimoniale dans le cadre de demandes de subvention auprès des services des préfectures au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

● L'actualité du label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR)

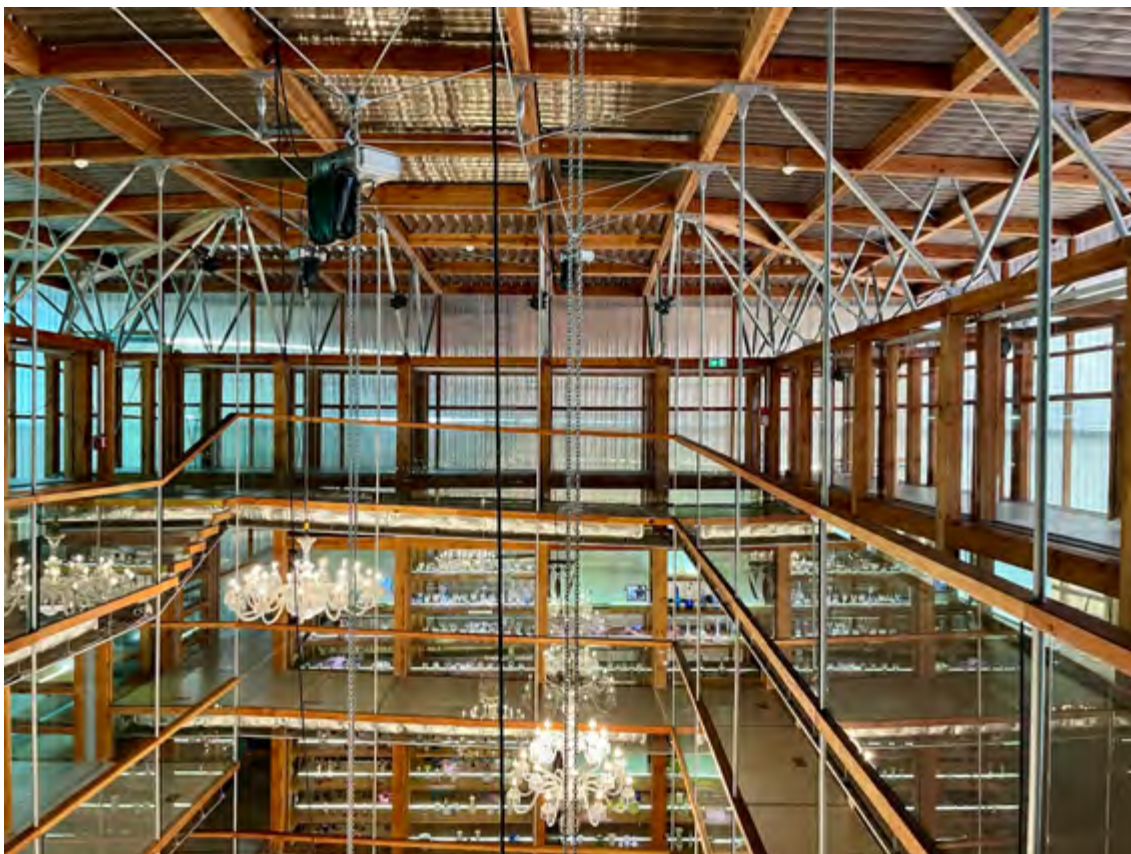
Cette année encore, plusieurs édifices ont reçu le label ACR, venant ainsi compléter la collection du Grand Est. Il s'agit de l'ensemble de logements dit « Village Lobau » à Nancy (Sarfaty, 1983), du musée de la cristallerie de St-Louis-lès-Bitche (Lipsky & Rollet, 2007), de la salle de spectacle dite Tanzmatten à Sélestat (Ricciotti & Heintz, 2001), de l'atelier de l'artiste Rémi Zaugg à Pfaffstatt (Herzog & de Meuron, 1996) et enfin de la tour

de la Liberté à Saint-Dié-des-Vosges (Normier & Henin, 1989). À noter aussi le renouvellement du label pour le Foyer du Groupement des étudiants catholiques (GEC) à Nancy, une architecture des années 1930 qui a fait l'objet d'important travaux lui permettant de reconfigurer sa valeur remarquable.

Par ailleurs, une étude est en cours de finalisation sur l'architecture des collèges du Grand Est. Elle a permis d'identifier 50 collèges dont l'architecture est particulièrement intéressante, et dont vingt seront retenus pour une proposition d'attribution du label ACR en 2026.

Enfin, le ministère de la Culture et SNCF Gares & Connexions ont présenté en gare de Strasbourg du 10 octobre au 1^{er} décembre, à l'occasion des « Journées nationales de l'architecture », une ex-

position photographique sur la verrière et donc en libre d'accès, mettant en lumière des réalisations architecturales labellisées « ACR ». Les photographies présentées ont été réalisées lors d'une mission photographique sur le label confiée par le ministère à huit artistes. Cette exposition a été accompagnée de plusieurs conférences organisées par l'École d'architecture de Strasbourg (ENSAS) et la DRAC.



Musée cristallerie Saint-Louis-lès-Bitche, nouvel édifice labellisé ACR en 2025 © DRAC Grand Est

● L'animation et le soutien de la filière régionale de l'architecture

Les acteurs de la filière de l'architecture se sont à nouveau mobilisés pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA). Parmi les nombreuses actions, on retiendra le colloque « Arts et architecture au temps de l'Art déco dans le Grand Est » organisé par l'association Archives modernes de l'architecture lorraine (AMAL), mais aussi la 9^e édition du workshop international étudiant « Architecture en Champagne » organisée à Châlons-en-Champagne en avril.

Les 10^e Journées nationales de l'architecture (16-19 octobre) autour de la thématique « Architectures du quotidien » ont atteint cette année un record avec 83 événements proposés par des acteurs en région de plus en plus nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le Geste d'Or 2025 est venu distinguer la conception architecturale de « La Boussole », nouveau pôle culturel de Saint-Dié-des-Vosges conçu par l'agence d'architecture Dominique Coulon.

La région Grand Est compte 121 Musées de France. 80 musées du Grand Est ont participé à la 21^e Nuit européenne des musées du 17 mai 2025, propo-

sant plus de 300 évènements. Cette édition a été fréquentée comme de tradition par de très nombreux visiteurs.

● L'année 2025 en chiffres

L'aide à l'acquisition des biens culturels

- 195 222 € d'aides versées : 98 971 € sur la part État du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et 96 950 € sur le Fonds du patrimoine attribué par le ministère de la Culture. Le soutien de l'État à l'enrichissement des collections passe également par les déductions afférentes aux reçus fiscaux émis par les collectivités. La

DRAC joue un rôle clé dans la stimulation et l'encouragement des musées à poursuivre l'accomplissement de cette mission des musées de France inscrite au code du patrimoine.

- 330 dossiers, portés par 53 musées, ont été étudiés en Commission scientifique régionale compétente en matière d'acquisitions (CSR-A).

L'aide à la conservation préventive et à la restauration des biens culturels

- 158 dossiers, portés par 46 musées, ont été étudiés en Commission scientifique régionale compétente en matière de conservation préventive et de restauration (CSR-R).
- 424 983 € (dont 68 448 € de crédits du plan ruralité) ont été versés aux opérations de conservation préventive, de mise à niveau des réserves ou de restauration des collections des musées de France. Seul l'État participe à ces actions, les autres partenaires régionaux n'intervenant qu'à la marge et sur quelques projets embléma-

tiques. En voici deux exemples : la restauration de 9 panneaux des Bangards du musée des Amis de Thann à Cernay grâce aux crédits du Plan Culture ruralité, là où le musée n'aurait pu en restaurer que 2 par an ; et la restauration d'un plan de Sedan daté de 1750, pour faire voir tous les emplacements occupés par les manufactures de draps ; acquis en 2021, il est passé en CSR-R en octobre 2024 et sa restauration a été soutenue par la DRAC en 2025.

Le soutien au fonctionnement et à l'investissement

Fonctionnement (hors restaurations)

781 258 € (y compris 183 487 € de crédits du plan ruralité) ont été alloués pour accompagner le soutien à l'emploi qualifié dans les musées afin de leur permettre de répondre aux attendus du code du Patrimoine. Ces subventions ont également permis l'avancée des opérations d'inventaire, de

récolement, de chantier des collections, mais aussi de mise en sûreté et sécurité des collections, de mise en place d'études des publics, d'opérations de médiation et enfin de soutien aux expositions (dont les Expositions d'intérêt national) et aux publications.

Investissement (nouvelles opérations - AE 2025)

Châlons-en-Champagne (51) - projet de Cité des Arts du Cirque (dont un musée)

Convention pour les études de maîtrise d'œuvre portant sur la partie musée

AE : 347 775 € (15 % du coût des études de maîtrise d'œuvre)

Toul (54) - musée d'Art et d'Histoire Michel Hachet

Bénéficiaire : commune de Toul

Recrutement d'un scénographe

AE : 20 000 € (taux de la subvention : 50 %)

Petite-Rosselle (57) - musée de la Mine

Bénéficiaire : syndicat mixte du musée

Aménagement d'un espace muséographique sur le Carbonifère

AE : 103 304 € (taux de la subvention : 47,60 %)

Wissembourg (67) - Musée Westercamp

Chantier des collections fonds Wentzel 2025-2031

AE : 241 520 € (taux de subvention 40 %, coût global du chantier : 603 800 €)

Strasbourg (67) - Musée Alsacien

Actualisation de l'exposition permanente 2025-2028
AE : 53 860 € (taux de subvention 32 %, coût global du chantier : 168 333 €)

Épinal (88) - Mudaac

Bénéficiaire : CD 88
Refonte partielle du parcours permanent du musée
AE : 696 800 € (taux de la subvention : 33,08 %)



Sarreguemines (57), musée de la faïence : Cléopâtre, panneau, par la Manufacture de Sarreguemines, attribué à Alexandre Sandier, vers 1890 © Musée de la faïence de Sarreguemines

● Les actions remarquables en 2025

Les journées d'étude

Deux journées d'étude ont été organisées avec succès par la DRAC le 24 avril au palais du Rhin de Strasbourg et le 23 septembre au Musée-Aquarium de Nancy ; 110 personnes représentant une quarantaine de structures s'étaient inscrites à chaque session. Il s'agissait d'illustrer les différentes étapes d'une chaîne opératoire « idéale »

en matière de conservation-restauration et d'enrichissement des collections à travers les exemples concrets de dossiers présentés par les musées lors des CSR compétentes. Ont été abordées également des questions déontologiques et de méthode, fondamentales pour mener sereinement des investissements avisés.

Les acquisitions remarquables des musées de France du Grand Est

Langres (52) - Maison des Lumières Denis Diderot
Ensemble de papiers-peints du XVIII^e au XX^e siècle, découvert fortuitement lors des travaux de restauration d'une maison sise à Joinville

(52) et signalée dès 1750. Cet ensemble est d'un grand intérêt pour la connaissance du décor des habitations de l'époque des Lumières et au-delà.

Phalsbourg (57) - musée historique, militaire et Erckmann-Chatrian

Bâton du maréchal Mouton, comte de Lobau, et son étui, vers 1831.

Sarreguemines (57) - musée de la faïence

Cléopâtre, panneau, par la Manufacture de Sarreguemines, attribué à Alexandre Sandier, vers 1890.

Bouxwiller (67) - musée du Pays de Hanau

Le musée a mené depuis 2022 un chantier des collections exemplaire (de l'étude documentaire, statutaire et matérielle des fonds à leur conditionnement, en passant par leur informatisation et leur photographie), ce qui a permis le tri et la sélection des biens méritant leur inscription

à l'inventaire réglementaire après validation en CSR-A. En 2025, ce sont par exemple 2 312 biens qui sont entrés en collections, parmi lesquels des lots de monnaies, de médailles et de sceaux, des ensembles illustrant les loisirs et les activités domestiques, des objets associés aux rites religieux et profanes ou des costumes régionaux, tous provenant ou illustrant le territoire du Pays de Hanau.

La plupart de ces acquisitions ont été soutenues conjointement par l'État et le Conseil régional dans le cadre du FRAM et de surcroît, pour les plus coûteuses d'entre elles, par l'État via le Fonds du Patrimoine.

Les expositions d'intérêt national

Créé en 1999 et mis en œuvre par les DRAC, le label « Exposition d'intérêt national » met en lumière et soutient des expositions organisées dans les musées territoriaux, distinguées par l'originalité de leur discours, leur approche thématique inédite et par le caractère innovant de leurs actions de médiation et de communication visant à l'élargissement et à la diversification des publics. En 2025, 3 expositions ont été labellisées dans le Grand Est sur les 28 retenues à l'échelle nationale :

Nancy, musée des Beaux-Arts

« Nancy 1925. L'expérience de la vie moderne », 17 octobre 2025 - 15 février 2026

Nogent-sur-Seine (Aube), musée Camille Claudel

« Au temps de Camille Claudel : être sculptrice à Paris », 13 septembre 2025 - 4 janvier 2026

Strasbourg, palais Rohan

« Un passé incontournable - Découvertes archéologiques de l'A355 », 13 juin 2025 - 21 juin 2026 (voir aussi partie Archéologie p.53)

Les musées en ruralité

Dans le cadre du Plan culture et ruralité, le ministère de la Culture a annoncé la mise en place de mesures qui visent à renforcer l'attractivité, les moyens et la visibilité des musées bénéficiant de l'appellation « Musées de France » implantés en zone rurale. Dans le Grand Est, les projets d'une vingtaine de musées ont été accompagnés par la DRAC pour un montant de 250 000 €.

Par ailleurs, les établissements situés dans les territoires ruraux ont été mis en lumière à l'échelle nationale par un guide intitulé « Musées de France - Itinéraires en territoire rural » disponible via une application web puis via la publication d'un ouvrage diffusé lors des Journées européennes du Patrimoine 2025, dans lesquels une vingtaine de musées ruraux du Grand Est ont été valorisés.

Le musée de l'impression sur étoffes (MISE) de Mulhouse (68)

L'État a poursuivi son engagement dans le cadre de la mise en demeure du MISE. L'année 2025 a vu la fin de la réalisation des actions de production. Les chantiers des collections devraient se clore l'année prochaine par l'aboutissement des étapes de post-production (analyse des données récoltées, consolidation des listes des biens volés ou manquants, correction de la base de gestion du musée, exploitation des images de la pho-

tothèque, etc.). Le diagnostic architectural et énergétique réalisé sur le bâtiment a développé différents scénarios d'amélioration du site, voire d'accueil de nouvelles fonctions. L'issue de ces opérations permettra au musée de revenir à une gestion courante de ses fonds et de son activité, dans le respect des attendus du code du Patrimoine.

● L'activité opérationnelle

L'archéologie préventive

Après quatre années de baisse, le nombre de dossiers reçus par la DRAC pour instruction au titre de l'archéologie préventive s'est stabilisé (4170, contre 4175 en 2024), au cours d'une année marquée par les premiers tests de transmission des dossiers via Plat'AU. La dynamique de l'aménagement du territoire est particulièrement marquée dans deux départements, l'Aube et la Haute-Marne, où le nombre de dossiers reçus est à son plus haut sur cinq ans, alors qu'il est, en revanche à son plus bas dans la Meuse et le Bas-Rhin.

En parallèle, la baisse du nombre de prescriptions de diagnostics est très importante (-25 % par rapport à 2024), pour un taux de prescription ramené à 8 %, soit son niveau le plus bas depuis la création de la région Grand Est. Seuls deux départements voient une hausse significative des prescriptions (Ardennes et Marne), après un creux notable en 2024. Quant au nombre de fouilles prescrites, il est lui aussi en baisse (92, contre 104 l'année précédente), tandis que la proportion de dossiers faisant l'objet d'arrêtés modificatifs, voire d'abrogation, a atteint un niveau inédit (57 %).

Ces divers indicateurs témoignent de l'effort conséquent fourni par la DRAC pour adapter les prescriptions aux contraintes de l'aménagement. Pour la première fois, des opérations à la charge de l'État ont même dû être mises en œuvre, à Metz et Rouffach, pour faire face à des découvertes réalisées dans le cadre de travaux sur lesquels la DRAC avait renoncé à prescrire.

Sur le plan opérationnel, l'année est également marquée par une baisse importante en valeur absolue (-21 % pour les diagnostics, -13 % pour les fouilles). Néanmoins, la pression moindre en termes de prescriptions se traduit par un taux de réalisation des diagnostics plus élevé que les deux années précédentes (80 %), ainsi que par un nombre de rapports rendus nettement supérieur à celui des opérations autorisées dans l'année (296 rapports de diagnostics, 77 pour les fouilles). Après des années 2022 et 2023 délicates, les opérateurs parviennent progressivement à résorber leur passif.

L'archéologie programmée

En 2025, la DRAC a reçu 70 demandes concernant des opérations programmées, déposées sur le portail « Démarches simplifiées ». 57 d'entre elles ont été acceptées, les refus opposés dans les autres cas n'étant pas définitifs et ouvrant la porte à un examen de projets remaniés ultérieurement.

Les projets collectifs de recherche (PCR) occupent une place de plus en plus grande dans la recherche programmée régionale, avec 18 PCR sur les 57 demandes en question. En dehors de ces programmes de recherche, ont été autorisées 15 fouilles, 2 campagnes de sondages et 22 de prospection. La plupart de ces projets ont bénéficié d'un soutien financier de la DRAC, qui s'élève à environ 380 000 € si on tient compte de plusieurs études subventionnées hors du cadre de l'archéologie programmée à proprement parler.

En effet, la DRAC apporte ponctuellement son soutien à des projets de recherche qui ne s'inscrivent pas dans des PCR ou qui ne nécessitent pas d'autorisations spécifiques, par exemple pour soutenir des travaux de master.

L'année 2025 a vu s'achever le PCR sur les monastères cisterciens, qui était le seul dont l'aire d'étude était le Grand Est, tandis que s'est poursuivi le PCR sur les cimetières médiévaux et modernes du Nord-Est de la France, qui concerne aussi la Bourgogne-Franche-Comté. Deux programmes de prospection portent, quant à eux, sur les territoires alsacien et lorrain : le projet Silva Vosagus sur l'occupation des Vosges du Nord et les travaux de l'association « Sur les traces de la Grande Guerre », portant sur la Meuse et le Haut-Rhin.

● Les centres de conservation et d'étude (CCE)

Le réseau d'infrastructures consacrées à la gestion, à la conservation et à la mise à disposition des collections archéologiques, s'appuie sur trois CCE, à Sélestat, Metz et Châlons-en-Champagne. Ce dernier a fait l'objet d'importants travaux d'amélioration (100 000 €), avec notamment la création de volumes à climat contrôlé.

Le budget consacré au fonctionnement des CCE et dépôts, qui comprend aussi les travaux de conservation-restauration des biens archéolo-

giques mobiliers, s'est élevé à environ 187 000 €. La poursuite des chantiers de collections, montés en partenariat avec le Grand Reims, Metz Métropole, Archéologie Alsace et l'Inrap, destinés à garantir la conservation pérenne des collections archéologiques anciennes, a représenté un budget de 163 000 €. Deux nouveaux chantiers ont été ouverts en 2025 : celui des collections du palais du Rhin, à Strasbourg, et celui du CCE de Châlons-en-Champagne, aujourd'hui saturé.

● Diffusion et valorisation des résultats

La DRAC a apporté son soutien à des actions de valorisation concernant l'archéologie, principalement via des aides à l'édition d'ouvrages, à hauteur de 52 000 € (en baisse par rapport aux années précédentes en raison du coût de l'exposition « Un passé incontournable. Découvertes archéologiques sur l'A355 », financée à hauteur de 110 000 € par la DRAC - voir plus bas).

La DRAC a par ailleurs organisé ses habituelles journées d'actualité, montées en partenariat avec l'Inrap à la Seigneurie à Andlau (28 février et 1^{er} mars), avec la Société archéologique champenoise à Châlons-en-Champagne le 7 mars et avec le parc européen de Bliesbruck-Reinheim les 14 et 15 mars. Elle a également organisé deux journées d'études, l'une le 18 novembre à Metz sur

l'archéologie préventive dans le cadre des travaux de réseaux, l'autre à Sélestat le 2 décembre sur la carpologie.

Les 6^e Journées européennes de l'archéologie, organisées par l'Inrap, sous l'égide du ministère de la Culture, se sont déroulées du 13 juin (journée réservée aux scolaires) au 15 juin. La DRAC a co-organisé le village de l'archéologie à Metz, et participé à Strasbourg, Haguenau et Sélestat.

Enfin, après Archéologie Alsace en 2021, le Grand Reims et Metz Métropole ont à leur tour signé des conventions de partenariat avec la DRAC, qui couvrent à la fois le partage des données de l'archéologie préventive et de la carte archéologique, la gestion des collections, la recherche et les actions de valorisation.



6^e Journées européennes de l'archéologie - Atelier de fouille au village de l'archéologie (Metz, musée de la Cour d'Or, 14 juin 2025) © DRAC Grand Est

GROS PLAN SUR

L'exposition « Un passé incontournable » au palais Rohan de Strasbourg

Les découvertes faites lors des opérations archéologiques préventives, réalisées entre 2016 et 2019 en amont des aménagements autoroutiers du Contournement Ouest de Strasbourg, sont pour la première fois présentées au public dans le cadre d'une exposition du 13 juin 2025 au 21 juin 2026 au palais Rohan à Strasbourg. Labellisée Exposition d'intérêt national, elle est organisée en partenariat par la DRAC et le Musée Archéologique de Strasbourg. Plus de 120 indices de sites avaient été révélés par les diagnostics archéologiques préventifs, suivis de la réalisation de 34 fouilles archéologiques préventives qui ont mobilisé des moyens de très grande ampleur (cinq opérateurs,

200 archéologues, 380 ha ayant fait l'objet d'un diagnostic et 62,5 ha d'une fouille, sur un tracé de 24 km). Les archéologues ont identifié les traces de plus de 200 occupations humaines de périodes très diverses, depuis le Paléolithique moyen jusqu'à la 1^{ère} GM. Au total, ont été mis au jour 360 sépultures, plusieurs dizaines de tonnes de céramiques et plusieurs milliers d'objets en métal, verre, os et autres matériaux : autant d'éléments sur lesquels s'appuie l'exposition qui donne à voir le résultat de ces découvertes, avec de nombreux témoignages inédits renouvelant profondément nos connaissances et notre compréhension des sociétés passées.



Affiche de l'exposition « Un passé incontournable » au palais Rohan de Strasbourg
© Musées de la Ville de Strasbourg, Mathieu Bertola. Graphisme : Rebeka Aginakone

● La redevance d'archéologie préventive (RAP)

Le recouvrement de la RAP s'appliquant aux projets donnant lieu à étude d'impact et aux demandes anticipées de diagnostic (la filière culture de la RAP), a conduit en 2025 à l'émission de

titres de perception à hauteur de 2,76 M€ pour 113 dossiers traités. La baisse est importante par rapport à 2024 (-9 %) et découle largement de la diminution des surfaces aménagées.

● La déconcentration des subventions de diagnostic au service de collectivités

Le montant des subventions versées aux collectivités territoriales (Archéologie Alsace, CD 08, Grand Reims et Metz Métropole) pour la réalisation des diagnostics archéologiques, calculé à

partir des rapports rendus entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024 est de 2,3 M€, en légère hausse par rapport à 2024 (7 %).

Les archives

En 2025, 14 projets déposés par 4 services d'archives communales / intercommunales et 7 services d'archives départementales ont été soutenus sur un budget de fonctionnement de 120 000 € en reconduction, exceptionnellement abondé de 12 358 € en fin d'année. Les projets portaient sur des actions de restauration-dépoussiérage (7), de valorisation (4), voire de classement et réévaluation de fonds (3). Toutes les demandes sur la numérisation ont été basculées sur l'appel à projets PNV pour satisfaire la quasi-totalité des services demandeurs (6 projets soutenus, pour un total de 29 900 €). À cela s'est ajouté le soutien à trois projets d'archivage numérique dans le

cadre de l'appel à projets ANET (archivage numérique en territoire) au bénéfice des services d'archives de Mulhouse, d'Alsace et de la Meuse pour un montant total de 33 553 €. À noter aussi le versement fin 2025 du solde du soutien à la construction du nouveau bâtiment des archives municipales et intercommunales d'Épinal, baptisé La Filature et inauguré le 12 septembre dernier. Enfin, la dynamique relancée auprès des archives départementales s'est maintenue avec la tenue de deux réunions annuelles de la DRAC avec ses directeurs, et la préparation d'une réunion élargie à l'ensemble des services d'archives du Grand Est qui a eu lieu en janvier 2026 à Bar-le-Duc.

Annexes chiffres clés 2025

Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT	7	5	42	14	25	11	28	87	28	8	281
Licences entrepreneurs de spectacles (nombre de licences)	40	34	90	50	100	19	138	213	83	40	807
Pluridisciplinaire	1	1	7	1	4	3	6	5	6	1	47
Scènes Nationales			2		1	1	1		1		6
SCIN	1	1		1	1		2	1	1	1	9
Lieux pluridisciplinaires							1	1			2
AFA pluridisciplinaires								1	1		2
Centres culturels de rencontre									1		1
Valorisation des écritures contemporaines					1	1	1				3
Festivals subventionnés			5		1	1	1	2	2		12
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux										1	1
Agences régionales et départementales								1			1
Réseaux constitués spectacle vivant			2		4	2		1			9
Résidences pluridisciplinaires									1		1
Théâtre	2	0	12	2	5	4	13	23	6	2	69
Théâtre national								1			1
CDN			1		1		1	1	1		5
Lieux non labellisés			1		1		1			1	4
AFA Théâtre			1		1						2
Compagnies subventionnées (aides au projet)			5			1	2	11	2		21
Compagnies conventionnées			2		1		7	6	2	1	19
Résidences Théâtre	2		2	1	1	2	1		1		10
Festivals subventionnés				1		1	1	4			7
Musique	3	3	11	7	10	2	4	44	11	5	100
SMAC			2		1	1	1	1	1	1	8
Autres lieux musiques actuelles + Lieux non labellisés	1			1				2			4
AFA Musique						1		2	1		4
CNCM			1								1
Orchestres nationaux en région							1	1	1		3
Orchestres permanents non labellisés					1						1
Opéras nationaux en région					1			1			2
Autres lieux lyriques			1								1
Ensembles subventionnés (Aide au projet)			1		1			14	2		18
Ensembles conventionnés			3		3		1	7	3	2	19
Commande musicale								3			3
Résidences Musicales		1	1	1				1	1		5
Festivals subventionnés	2	2	2	5	3		1	12	2	2	31
Danse	1	0	7	3	3	1	3	8	3	0	29
CCN					1				1		2
CDCN								1			1
AFA danse	1		1	1							3
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			3	1			1	2	1		8
Compagnies conventionnées			2		2		1	3	1		9
Résidences chorégraphiques			1			1	1	1			4
Festivals subventionnés				1				1			2

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT (SUITE)											
Cirque	0	1	4	0	0	0	1	6	0	0	12
PNC			1								1
Aides au projet		1	1					3			5
Compagnies conventionnées			2					2			4
Résidences Cirque							1				1
Festivals subventionnés								1			1
Arts de la rue	0	0	1	1	3	1	1	1	2	0	10
Compagnies subventionnées (Aide au projet)						1					1
Compagnies conventionnées					1						1
Festivals subventionnés			1	1	2		1	1	2		8
Marionnettes	3	0	3	0	2	0	1	2	0	0	14
Sécurisation sites	1										1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)	3		1								4
Compagnies conventionnées			2		2		1	2			7
Festivals subventionnés	1		1								2
ARTS VISUELS	3	1	9	5	15	2	22	43	10	5	115
FRAC			1				1	1			3
Centres d'art (dont CACIN)				1		1	1	1	2		6
Autres lieux		1	3	1	5		6	3		1	20
AFA Arts visuels			1								1
Métiers d'art, design, mode				1	3		3	9	1	1	18
Réseaux arts visuels								1			1
Aides au projet					2	1	2	1			6
Photo - Aides à la création					1			2	1		4
Aides individuelles à la création	1				3		7	5	2		18
Allocations d'installation d'ateliers	1						2	13	1	1	18
Résidences arts visuels			3					2	2	2	9
Festivals subventionnés	1		1	2	1			5	1		11
TOTAL Grand Est	10	6	51	19	40	13	50	130	38	13	396

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Création

Démocratie culturelle

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)			1	1	6	8	8	2	2	9	37
Conventions Territoire de culture (CTC)	6									1	7
Conventions de développement culturel (CDC)		2	1						1		4
Labels 100 % EAC	1	1	2	4	4	3	3	4		3	25
Projets fédérateurs	39	17	18	15	61	5	81	91	59	16	402
Résidences	10	9	23	15	15	17	38	27	19	21	194
Projets innovants de territoire (PIT)	1	2	1	3			1	1		2	11
Micro-Folies	5	8	5	3	8	4	12	7	6	4	62
Contrats territoire-lecture (CTL)	1	1	1	1		1		4	3	3	15
Contrats départementaux lecture	1	1	1	1	1	1		1	1	1	9
Premières pages	1	1	2	2	2					1	9
Total Grand Est	65	42	55	45	97	39	143	138	90	61	775

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Industries et Démocratisation culturelles

Industries culturelles

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Bibliothèques :											
- Unités de coopération	5	2	16	5	8	2	6	7	5	6	62
- Lieux de lecture	96	148	128	141	148	58	167	207	98	137	1328
Services territoriaux d'archives	3	5	5	4	6	5	10	12	26	6	82
Librairies	10	13	17	7	17	4	21	45	18	13	165
Dont librairies indépendantes de référence (label LIR)	0	2	3	1	4	1	5	6	5	2	29
Maisons d'édition	2	4	4	2	13	1	14	35	6	4	85
Salles de cinéma (établissements)	5	6	8	5	22	5	19	23	18	16	127
Dont Salles de cinéma art et essai (établissements)	4	3	5	3	10	4	9	13	13	8	72
Écrans cinéma	18	25	48	19	68	16	96	97	65	35	487
Total Grand Est	116	176	162	159	206	73	231	322	166	176	1787

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Industries et Démocratisation culturelles

Enseignement supérieur culture et conservatoires

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE											TOTAL
Écoles nationales supérieures de spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnette)	1		1					1			3
Écoles nationales supérieures d'architecture					1			1			2
École nationale supérieure d'art					1						1
Écoles supérieures d'art			1				1	1			3
Centres de formation musique, danse et arts visuels							1	2			3
TOTAL Grand Est	1	0	2	0	2	0	2	5	0	0	12

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
CONSERVATOIRES											TOTAL
Conservatoires à rayonnement régional			1		1		1	1			4
Conservatoires à rayonnement départemental	1	1							2	1	5
Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal		2	1	2		1	4	3	1	2	16
TOTAL Grand Est	1	3	2	2	1	1	5	4	3	3	25

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Patrimoines

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
MH Immeubles	247	403	425	462	549	338	377	874	537	338	4 550
Classés	92	148	269	98	168	151	128	183	121	124	1 482
Inscrits	146	245	148	357	356	166	228	662	391	187	2 886
Protections mixtes	9	10	8	7	25	21	21	29	25	27	182
MH Objets mobiliers	1 277	4 549	3 541	2 117	2 145	2 812	1 157	2 421	2 292	1 964	24 275
Classés	631	3 000	1 667	1 499	894	1 330	412	665	720	766	11 584
Inscrits	646	1 549	1 874	618	1 251	1 482	745	1 756	1 572	1 198	12 691
MH État / Ministère de la Culture		3	5	2	2	1	9	2		3	27
Domaines nationaux								1			1
Diagnostics archéologiques prescrits	23	38	79	9	43	15	38	48	37	7	337
Fouilles préventives prescrites	1	11	14		8	2	10	24	18	4	92
Sites archéologiques	3 533	5 548	9 708	4 085	10 760	8 733	14 068	7 238	4 405	5 641	73 719
VPAH	2	1	2	1	1	2	1	2	3	1	16
CIAP	1							1	3	1	6
Avis rendus au titre des espaces protégés par les UDAP	1 925	3 124	4 677	3 358	6 749	2 842	4 543	12 335	5 568	2 933	48 054
SPR	8	7	9	8	4	4	5	5	4	9	63
Sites UNESCO	4	1	21	1	6	12	7	2	10	4	68
Sites classés au titre de l'environnement	8	4	38	13	17	24	14	14	10	22	164
Sites inscrits au titre de l'environnement	11	15	10	13	11	4	8	21	17	13	123
Petites cités de caractère	2	7	4	5		2	4	1		4	29
CAUE				1	1	1	1	1	1	1	7
Maisons de l'architecture			1		1			1			3
Écoles nationales d'architecture					1			2			3
Jardins remarquables		4	7	6	6	2	4	9	4	6	48
Maisons des Illustres	2	2	1	3	3	1	2	3	2	3	22
Architecture contemporaine remarquable	18	10	30	9	38	10	27	29	20	19	210
Musées de France	7	11	10	7	11	9	11	24	24	7	121
TOTAL Grand Est	7 069	13 738	18 582	10 100	20 356	14 814	20 286	23 058	12 955	10 980	151 938

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Patrimoines / UDAP

Abréviations

AAP	Appel à projets	EPFGE	Établissement public foncier Grand Est
ACR	Architecture contemporaine remarquable	EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
AE	Autorisation d'engagement	ESAT	Établissement ou service d'accompagnement par le travail
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques	ESCR	Enseignement supérieur culture recherche
AFA	Atelier de fabrique artistique	FEDER	Fonds européen de développement régional
AIMA	Aide à l'installation et à la modernisation des ateliers d'artisans d'art	FIP	Fonds incitatif et partenarial
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	FMD	Forfait mobilités durables
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
ARS	Agence régionale de santé	FRRAB	Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	FRAC	Fonds régional d'art contemporain
BOP	Budget opérationnel de programme	FRAM	Fonds régional d'acquisition des Musées
CACIN	Centre d'art contemporain d'intérêt national	GEREV	Grand Est région verte
CACTE	Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique	ICC	Industries culturelles créatives
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	Inrap	Institut national de recherches archéologiques préventives
CCE	Centre de conservation et d'études	ITC	Indemnisation transports en commun
CCN	Centre chorégraphique national	JEP	Journées européennes du patrimoine
CDC	Convention de développement culturel	LIR	Librairie indépendante de référence
CDCN	Centre de développement chorégraphique national	MADO	Métiers d'art, design et objets
CDN	Centre dramatique national	MH	Monument historique
CDL	Contrat départemental lecture	MJC	Maison des jeunes et de la culture
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	OAE	Orchestre à l'école
CNCM	Centre national de création musicale	PCR	Projet collectif de recherche
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale	PDA	Périmètre délimité des abords
CNL	Centre national du livre	PIT	Projet innovant de territoire
CP	Crédit de paiement	PLU / PLUi	Plan local d'urbanisme / PLU intercommunal
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques	PNV	Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels
CRPA	Commission régionale du patrimoine et de l'architecture	PNC	Pôle national du cirque
CSTI	Culture scientifique, technique et industrielle	PSBC	Plan de sauvegarde des biens culturels
CTC	Contrat territoire de culture	PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	PTRTE	Pacte territorial pour la réussite de la transition écologique
CTL	Contrat territoire lecture	PVAP	Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux	QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
DGD	Dotation générale de décentralisation	RAP	Redevance d'archéologie préventive
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse	SCIN	Scène conventionnée d'intérêt national
DISP	Direction interrégionale des services pénitentiaires	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	SGCD	Secrétariat général commun départemental
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local	SMAC	Scène de musiques actuelles
EAC	Éducation artistique et culturelle	SNA	Stratégie nationale pour l'architecture
EPCI	Établissement public de coopération administrative	SPE	Services publics écoresponsables
		SPR	Site patrimonial remarquable
		SUAC	Service universitaire d'action culturelle
		TIG	Travail d'intérêt général
		UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
		VPAH	Villes et pays d'art et d'histoire

Directrice
de publication

Isabelle Chardonner,
Directrice régionale des affaires culturelles

Réalisation

Cabinet de direction

Coordination
du projet

Alexis Neviaski, Clara Nieden

Coordination
de la rédaction

Jean-Yves Hervé

Conception et
réalisation graphiques

Jérôme Malbranque

Ministère de la Culture

Siège de la DRAC
Grand Est /
Pôle Création

Site de Strasbourg
Palais du Rhin
2 place de la République
67082 Strasbourg cedex

Pôle Patrimoines

Site de Châlons-en-Champagne
3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Pôle industries et
démocratie culturelles

Site de Metz
6 place de Chambre
57045 Metz cedex 01

Unités départementales
de l'architecture
et du patrimoine
(UDAP)

Ardennes
Aube
Marne
Haute-Marne
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Vosges

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

Photo de couverture

Ensemble Virêvolte - le 18 juillet 2025 à Foameix - Ornel
(Meuse) dans le cadre du Plan Culture et ruralité
© Virêvolte

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est